



**Institut de la Formation  
en cours de Carrière**

rue Dewez 14 – D218, 5000 NAMUR  
[www.ifc.cfwb.be](http://www.ifc.cfwb.be) / [ifc@cfwb.be](mailto:ifc@cfwb.be)

# Rapport d'activités 2018

L'IFC présente son rapport annuel d'activités au Bureau du 8 août et au Conseil d'administration du 22 août 2019. Il porte sur l'année scolaire 2017-2018<sup>1</sup> pour ce qui relève du volet formations et sur l'année civile 2018 pour ce qui relève du volet administratif.

Le rapport est présenté en application de l'article 39 du décret du 11 juillet 2002 *relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière* et de l'article 54 du contrat de gestion.

Il s'inscrit dans la continuité des rapports précédents en marquant la volonté de présenter de manière visuelle et accessible un maximum d'informations chiffrées pour une meilleure compréhension de l'activité de l'IFC et de son évolution.

Lorsque nos outils l'autorisent, nous proposons une vision pluriannuelle des données car elles permettent de mieux comprendre celles de l'année 2018 en les mettant en perspective. Outre une meilleure information du lecteur du rapport d'activités, un tel travail est bénéfique en matière de pilotage de l'IFC.

## Table des matières

Chapitre 1. Les missions de l'IFC .....	5
Chapitre 2. L'exercice des missions de l'IFC.....	7
2.1 : La formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents PMS.....	7
2.1.1 : La programmation des formations et son bilan .....	7
Au niveau de sessions de formation.....	9
Au niveau du nombre d'inscriptions .....	10
2.1.2 : L'organisation des formations.....	13
Les inscriptions collectives .....	13
Les inscriptions individuelles.....	15
2.1.3 : Les événements qui sont intégrés au programme.....	17
2.1.4 : Les actions formatives spécifiques .....	18
Les formations sur les référentiels .....	18
Les formations en lien avec la lecture .....	19
Les formations en lien avec le domaine de l'expression orale.....	19
Les formations en lien avec le savoir-écrire .....	20
Les formations en lien avec la grammaire.....	20
Les formations en lien avec un outil numérique et le cours de français.....	21
Les formations en lien avec les outils pour le CEB et le CE1D .....	21
Les formations en lien avec l'enseignement maternel.....	21
Les formations à la CPU.....	23
Entr'Apprendre – Stage en entreprise .....	23
Les formations en lien avec la lutte contre l'échec scolaire et le redoublement.....	25
• Les formations généralistes sur la lutte contre l'échec scolaire et le redoublement.....	25
• Les formations centrées sur l'identification des difficultés d'apprentissage .....	25

---

<sup>1</sup> À l'exception de la formation complémentaire : module fondamental/module DI (cf. 2.4).

• Les formations centrées sur la gestion de l'hétérogénéité et la différenciation.....	25
• Les formations centrées sur la remédiation .....	26
• Les formations centrées sur le lien famille-école .....	26
• Les formations sur le décrochage scolaire.....	26
Les formations en lien avec le français langue étrangère .....	27
Les formations en lien avec le bien-être au travail pour soi et pour les autres : éviter l'épuisement professionnel.....	27
Les formations du niveau « macro » obligatoire.....	27
Les ateliers pédagogiques du Pacte .....	29
2.2 : La formation à destination du Service général de l'Inspection.....	30
2.3 : La formation initiale des directeurs .....	31
2.4 : La formation complémentaire : module fondamental/module DI .....	34
2.5 : Les prestations des formateurs internes.....	37
Chapitre 3. Organisation et gestion de l'IFC .....	39
3.1. Le contrat de gestion.....	39
3.2. Les organes de gestion et de contrôle .....	39
3.3. L'équipe.....	42
3.4. Les marchés publics.....	45
3.5. Les conventions de collaboration.....	47
3.6. La contribution de l'IFC aux Plans d'actions du Gouvernement et aux travaux des instances européennes.....	49
3.7. La communication envers les usagers de l'IFC.....	49
3.8. La gestion des plaintes adressées à l'IFC.....	52
Chapitre 4. Le développement de l'IFC et ses perspectives .....	55
Liste des annexes.....	57
Annexe 1. Énumération des missions de l'IFC à partir des différentes dispositions légales.....	58
a) Les missions de l'Institut sont prioritairement définies par l'article 26 du décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière. ....	58
b) Les missions de l'Institut définies par les articles 17 §2, 28 et 29 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs sont les suivantes : .....	59
c) Les missions de l'Institut définies par les articles 25, 34 et 35 du décret du 30 avril 2009 portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement sont les suivantes : .....	60
d) Les missions de l'Institut définies par les articles 12, 67, §2 et 87, §2 du Décret portant création du Service général de pilotage des écoles et Centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs sont les suivantes : .....	61
Annexe 2. Ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration en 2018 ....	62
Les Ordres du jour des réunions du Bureau .....	62
Les Ordres du jour des réunions du Conseil d'administration .....	68

Annexe 3. Montant des indemnités et jetons de présence des Administrateurs, des indemnités ou rémunérations des Commissaires aux Comptes, du Commissaire du Gouvernement et du Fonctionnaire dirigeant pour l'année 2018.....	73
Annexe 4. Données synthétiques relatives aux marchés publics.....	79
Marchés publics en cours d'exécution en 2018 .....	79
Marchés publics attribués en 2018 .....	80
Annexe 5. Liens de téléchargement des rapports d'évaluation des formations en cours de carrière 2017-2018 et des formations initiales des directions 2017-2018 .....	82
Formation en cours de carrière 2017-2018.....	82
Formation initiale des directeurs 2017-2018, volet commun à l'ensemble des réseaux.....	82

## Chapitre 1. Les missions de l'IFC

L'IFC est l'organisme de référence de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour<sup>2</sup> :

- les formations en cours de carrière interréseaux des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé et des agents des CPMS organisés ou subventionnés par la FWB (Décrets 11/07/2002) ;
- les autres formations décidées par le Gouvernement (Décret 11/07/2002 - art.26) ;
- la formation initiale des directeurs, volet commun à l'ensemble des réseaux (Décret 02/02/2007 – art. 17, §2 ; 28 et 29) ;
- la formation en cours de carrière des membres du Service général de l'inspection – à l'exclusion des membres du personnel exerçant une fonction de promotion d'inspecteur général ou d'inspecteur général coordonnateur (Décret 08/03/2007 – art. 105) ;
- la formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens (Décret 30/04/2009 – art. 25) ;
- les formations donnant accès à des fonctions de sélection et de promotion pour le réseau de la Communauté française à l'exception des fonctions de directeur telles que visées à l'article 2, § 1er, 1° du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs.

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence ouvre notamment la voie à un cadre d'autonomie et de responsabilisation des acteurs de l'éducation en renforçant et en contractualisant le pilotage du système éducatif. Il prévoit également l'intervention de nouveaux acteurs du système éducatif (délégués aux contrats d'objectifs et directeurs de zone) qui sont entre autres chargés de négocier les plans de pilotage et d'accompagner les contrats d'objectifs. Et dans ce contexte, l'IFC se voit confier de nouvelles missions. Dès le mois de janvier 2018, l'IFC a pris en charge la formation des directions aux attentes de l'autorité publique en matière de mise en oeuvre des plans de pilotages des établissements scolaires. Chaque établissement doit en effet élaborer un plan de pilotage pour une période de 6 ans. Cette formation s'adresse aux directeurs des établissements scolaires conformément à la procédure définie à l'article 67§2 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

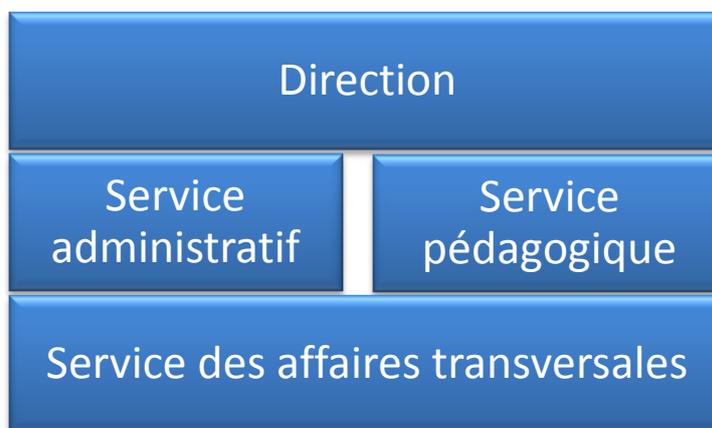
L'IFC doit également procéder à l'évaluation de chacune de ces missions. Il rédige et publie un rapport annuel d'évaluation pour chacune de ses actions de formation. Ces rapports comportent un tableau de bord qui montre l'évolution d'une série de données année après année, un volet quantitatif et un volet qualitatif.

---

<sup>2</sup> Liste relative à l'année de référence visée par le présent rapport.

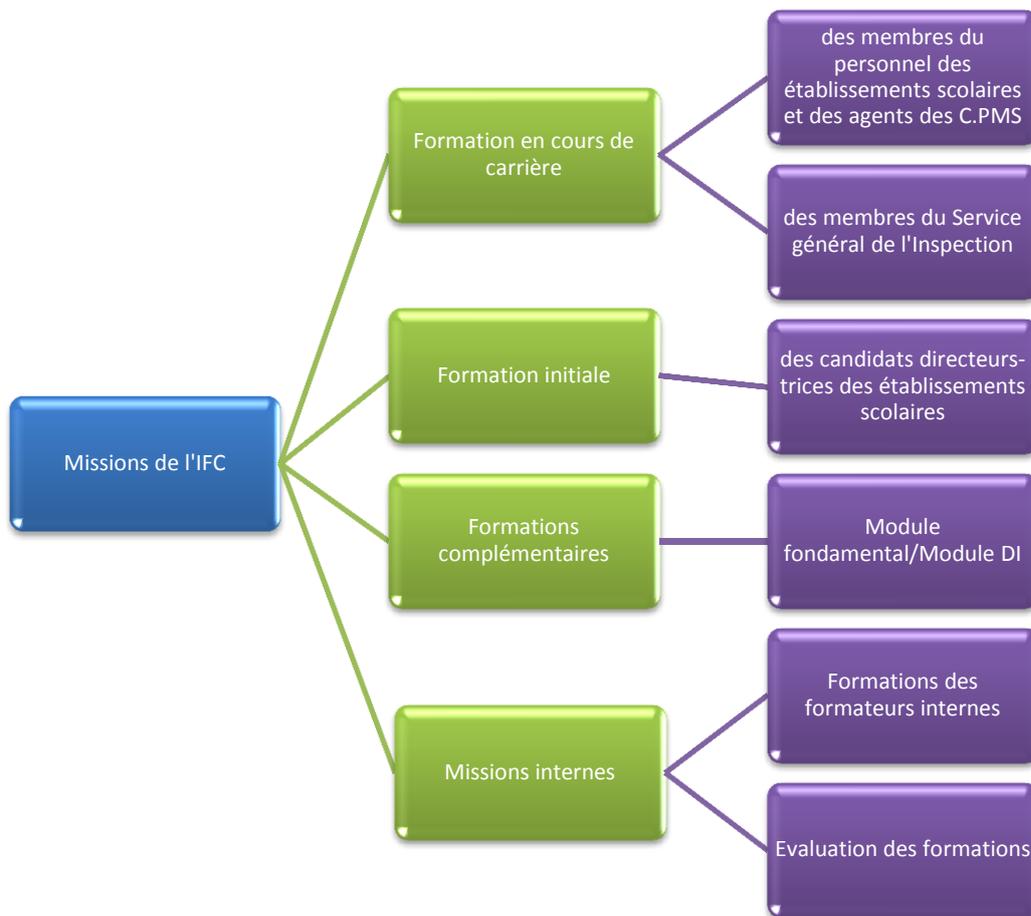
Il a également la charge d'assurer l'encadrement de son équipe de formateurs internes.

L'Institut est dirigé par le Fonctionnaire dirigeant, désigné par le Gouvernement, sous l'autorité du Conseil d'administration et du Bureau. En 2018, il est composé d'une équipe de 53 personnes (dont 23 formateurs internes) réparties au sein de différents services composés de la **Direction**, du **Service administratif**, du **Service pédagogique** et du **Service des affaires transversales**.



Pour les années visées par ce rapport, l'institut exerce ses missions conformément aux dispositions légales suivantes :

- la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public ;
- le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre ;
- le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française ;
- le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière et ses arrêtés d'exécution ;
- le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire et ses arrêtés d'exécution ;
- le décret du 9 janvier 2003 relatif à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes publics, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française et ses arrêtés d'exécution ;
- le décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs ;
- le décret du 8 mars 2007 (modifié par le décret du 12 juillet 2012) relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques ;
- le décret du 30 avril 2009 portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement.



## Chapitre 2. L'exercice des missions de l'IFC

### 2.1 : La formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents PMS

#### 2.1.1 : La programmation des formations et son bilan

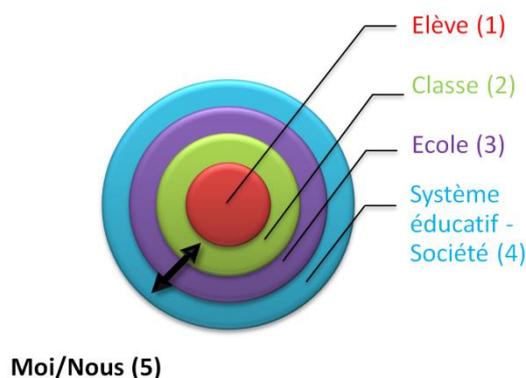
C'est sur la base de deux arrêtés du Gouvernement de la Communauté française, datés du 30 novembre 2016, précisant les thèmes et orientations prioritaires en matière de formations en cours de carrière en interréseaux (le premier pour le fondamental ordinaire et le second pour le secondaire ordinaire, le spécialisé et les C.PMS) que l'IFC élabore son programme de formations 2017-2018.

Pour être en phase avec les objectifs généraux du système éducatif et répondre aux besoins des acteurs de l'enseignement, l'IFC adapte chaque année la cohérence et la pertinence de son offre de formations. Pour ce faire, il collabore avec des représentants de l'Inspection et de chacun des réseaux d'enseignement.

Les grandes orientations prises dans la synthèse des travaux de la première phase du Pacte pour un Enseignement d'excellence (Avis du Groupe central du 1<sup>er</sup> juillet 2015) restent intégrées dans le programme.

2017-2018 représente la quatrième année pour laquelle les 3 programmes de l'enseignement (fondamental ordinaire, secondaire ordinaire, fondamental et secondaire spécialisé) ont été fusionnés.

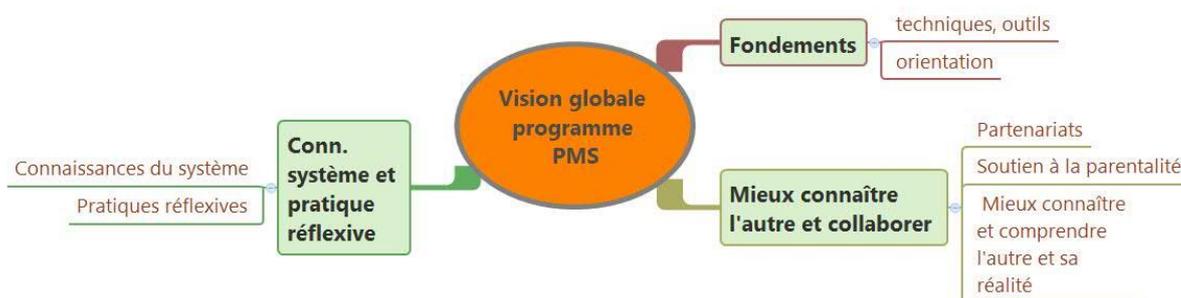
Le programme **enseignement** est structuré en différentes cibles.



Ce programme repose sur des préoccupations communes à tous les membres du personnel : connaître l'élève ; gérer les apprentissages en classe ; comprendre l'environnement du système scolaire et la société dans laquelle s'inscrit son action ; s'attacher à son développement professionnel personnel au sein d'un collectif. Les formations qui sont en lien avec les projets éducatif, pédagogique et d'établissement (cible Ecole) ne relèvent pas du niveau interréseaux. Par conséquent, l'IFC ne propose aucune formation à ce sujet.

Le programme **C.PMS** est organisé sur la base de leurs missions. Il comporte 3 grandes thématiques :

- les fondements du travail en C.PMS (techniques, outils, orientation) ;
- la collaboration en équipe tri-disciplinaire (avec les consultants et les partenaires extérieurs) ;
- la connaissance du système éducatif et la pratique réflexive.



En termes de régulation, toutes les formations organisées par l'IFC font l'objet d'une évaluation. A ce sujet, une analyse plus détaillée de l'évaluation quantitative et qualitative des formations en cours de carrière peut être consultée à l'annexe 5.

## *Au niveau de sessions de formation*

Il convient de distinguer le nombre de sessions planifiées de celles qui sont effectivement dispensées. En effet, une session peut être planifiée sans pour autant rassembler le minimum d'inscriptions requis : dans ce cas, elle ne sera pas activée et aucune commande ne sera passée à l'opérateur de formation pour cette session. Outre les sessions ouvertes à l'inscription, il convient également de tenir compte des sessions classées (qui sont autant de sessions en réserve) par le marché public.

Globalement, le rapport entre les sessions commandées et les sessions prévues est meilleur que les autres années : 69% (59% en 2016-2017 et 62,5% en 2015-2016).

Dans la cible « **élève** », l'examen des sessions commandées par sous-thématique révèle une forte augmentation des sessions liées aux besoins spécifiques des élèves (ex. : les formations en lien avec les différents troubles, les formations à l'observation de l'élève, le PIA (plan individualisé d'apprentissage), etc.).

Dans la cible « **classe** », nous observons une diminution des formations « activités d'apprentissage en lien avec les outils informatiques », notamment parce que moins de formations sont proposées. Par contre, nous proposons davantage de sessions en lien avec les référentiels et particulièrement les référentiels CPU. Une légère hausse du nombre de journées commandées pour l'actualisation des connaissances est à constater.

Au niveau de la cible « **société-système éducatif** », les sessions commandées en rapport avec la thématique « éducation à la citoyenneté » sont en baisse. Derrière cette sous-thématique, se trouvent notamment les formations en lien avec les référentiels EPC. L'éducation aux médias appartient également à cette thématique.

Quant à la cible « **moi-nous** », la thématique liée aux enjeux du système éducatif comporte les ateliers pédagogiques du Pacte qui en sont en 2017-2018 à leur 3<sup>e</sup> année ainsi que toutes les autres formations directement en lien avec le Pacte pour un Enseignement d'excellence. La thématique liée aux formations spécifiques à une fonction concerne les formations pour les enseignants novices, les enseignants référents, des techniques d'animation hors de la classe, etc. Les formations personne-relais lecture et le projet « Entr'Apprendre » relèvent aussi de cette thématique. Une légère baisse de ces formations spécifiques à une fonction est observée.

Au niveau du programme PMS, dans le thème lié aux **fondements PMS**, nous constatons une légère augmentation de la fréquentation des formations portant sur les techniques et outils. A l'inverse, une diminution est observée pour ce qui concerne les formations relatives à l'orientation. La raison de ce constat s'explique par une offre moindre sur cette thématique. Dans le thème « **partenariats et compréhension de l'autre** », une forte augmentation des formations en rapport avec « mieux connaître et comprendre l'autre et sa réalité » est présente. Par contre, en 2017-2018, l'IFC n'est pas en mesure de proposer une offre de formation sur l'**identité professionnelle et pratiques réflexives**.

Pour le plan de pilotage, 10 sessions en grand groupe et 29 sessions de 2 jours complémentaires à cette première séance ont été organisées au bénéfice des chefs d'établissement de la 1<sup>re</sup> vague de mise en œuvre de ce dispositif.

## *Au niveau du nombre d'inscriptions*

C'est sur la base de la clé CIF (clé d'inscription aux formations possédée par la direction de chaque établissement scolaire ou de centre PMS) avec laquelle l'inscription de la personne a été réalisée que l'on peut identifier le niveau d'où elle provient.

### Niveau centres PMS

Plus de journées de formation sont commandées. L'évolution se marque assez fort sur la problématique du décrochage scolaire. En effet, le 4e colloque international du LASALÉ - Pour une communauté éducative durable (accrochage scolaire, inclusion sociale, mieux vivre ensemble) a rassemblé beaucoup d'inscriptions. A l'inverse, une baisse est observée dans la catégorie « mieux connaître l'élève » (sphère élève) et « pratiques mises en place avec des élèves à besoins spécifiques » (sphère classe). La thématique « besoins spécifiques » est, comme dans beaucoup d'autres niveaux, en augmentation. Plus de 60% des agents PMS s'inscrivent dans des formations proposées dans le programme de l'enseignement.

### Niveau fondamental

Malgré les formations « plans de pilotage », le nombre de jours –participants réalisés est légèrement en baisse. La forte baisse se situe dans les formations liées à l'éducation à la citoyenneté. Parmi les inscrits du fondamental, nous avons 22,8% des personnes qui s'inscrivaient dans cette thématique en 2016-2017 comparativement à 2,45% pour 2017-2018.

Par contre, nous pouvons relever une nette augmentation, et c'est très positif, des personnes qui participent aux formations en lien avec les besoins spécifiques, notamment dans les formations consacrées aux référentiels en langues modernes et celles relatives à la construction des apprentissages.

### Niveau secondaire

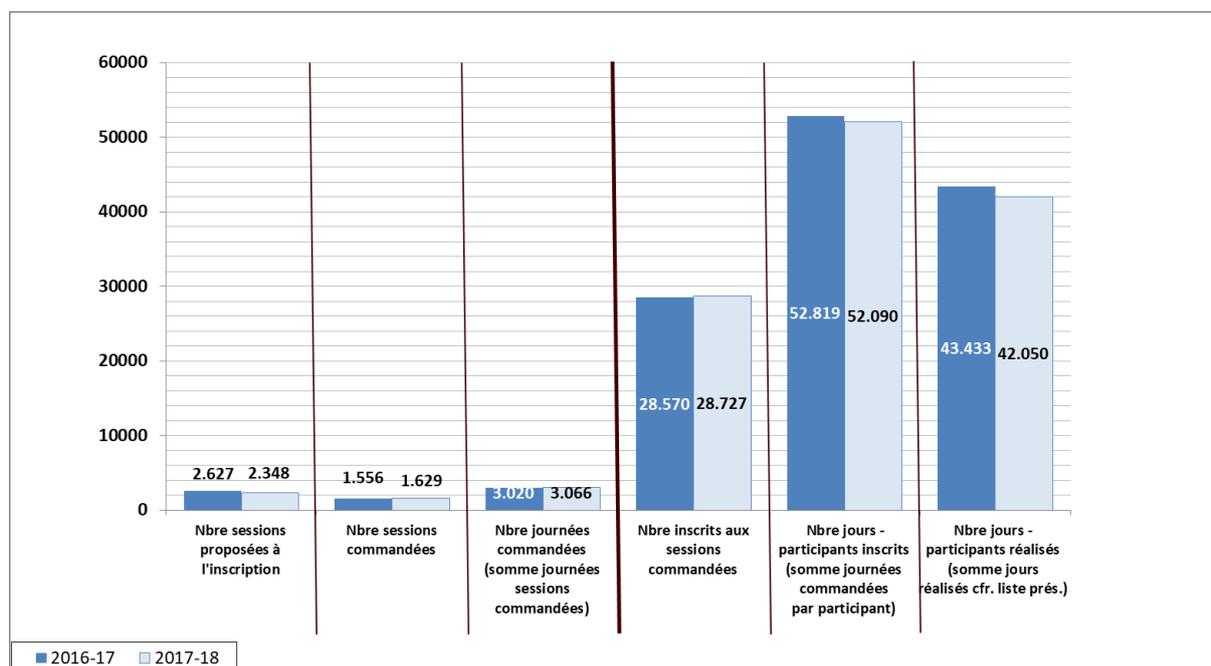
Même constat que pour le niveau fondamental : il y a plus de personnes qui suivent des formations sur les besoins spécifiques et les référentiels. La répartition des différentes sous-thématiques est très similaire : centration forte sur la classe puis sur la sphère « moi-nous » pour laquelle une diminution de 5% est constatée. La sphère élève, par contre, est en légère augmentation. 4% des personnes du secondaire vont chercher des formations dans le programme des PMS.

### Niveau spécialisé

Les chiffres témoignent d'une légère baisse du nombre d'inscrits qui se répercute sur le nombre de jours participants inscrits et réalisés. Les constats observés pour le secondaire se matérialisent ici aussi : baisse du thème « moi-nous » et « société-système éducatif » ; forte augmentation des formations sur les besoins spécifiques. Dans « classe », l'actualisation des connaissances, derrière laquelle, sont présentes beaucoup d'intégration recueille 17% des inscriptions du spécialisé.

**Globalement**, au total, pour tous les niveaux d'enseignement, 28.727 membres du personnel de l'enseignement se sont inscrits aux formations (28.570 inscrits en 2016-2017).

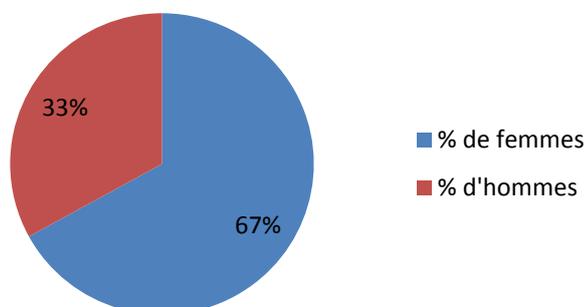
Les tendances sont très similaires au niveau du nombre de journées commandées d'une année à l'autre. Il y a un peu moins de jours de participants inscrits et réalisés en 2017-18 qu'en 2016-2017.



Quant à l'évolution des inscriptions dans les sessions commandées sur les 5 dernières années, elles fluctuent de la façon suivante :

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Total des inscrits dans les sessions commandées	24.994	25.761	25.909	28.570	28.727

De la répartition en % des hommes et des femmes dans la formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents PMS en 2017-2018 :



*Note : en 2016-2017, nous étions à 69% de femmes et 31% d'hommes. C'est au moyen du matricule de l'agent que l'IFC identifie s'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Dans les statistiques actuelles,*

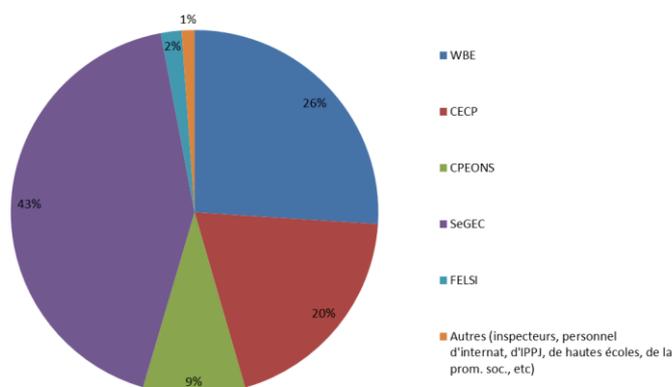
une enseignante qui aurait participé à 2 formations par exemple sera comptée 2 fois. Et il en va de même pour un enseignant.

En comparant nos résultats de pourcentage avec les publications statistiques 2017-2018<sup>3</sup> de l'enseignement disponibles sur le site de l'ETNIC, les proportions de répartition entre les hommes et les femmes du personnel enseignant (maternel ordinaire, primaire ordinaire, secondaire ordinaire, spécialisé et C.PMS, exclusivement tous niveaux confondus) se rapprochent de nos proportions à savoir : le personnel enseignant « homme » représente 26% tandis que le personnel enseignant « femme » est de 74%.

Selon les indicateurs de l'enseignement 2017-2018, en nombres les hommes et les femmes représentent :

		Personnel enseignant			Personnel CPMS
Maternel ordinaire	H	336	Centres PMS	H	153
	F	10 987		F	1 549
	<b>H + F</b>	<b>11 323</b>		<b>H + F</b>	<b>1 702</b>
Primaire ordinaire	H	4 018			
	F	18 870			
	<b>H + F</b>	<b>22 889</b>			
Secondaire ordinaire	H	13 693			
	F	23 563			
	<b>H + F</b>	<b>37 256</b>			
Spécialisé	H	2 654			
	F	5 660			
	<b>H + F</b>	<b>8 314</b>			

De la représentation en % des réseaux d'enseignement (hommes et femmes confondus) dans la formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents PMS en 2017-2018 :



<sup>3</sup> Statistiques du personnel de l'enseignement, Le personnel de l'enseignement en équivalent temps-plein, tableau 1.1.1. Personnels de l'enseignement – tous réseaux – par niveau, sexe et par fonction et tableau 1.5.1. Personnel hors établissement scolaire (CPMS, inspection, MFWB, etc.) par province, réseau et sexe.

*Note : en 2016-2017, nous étions à 24% pour WBE, 19% pour le CECP, 10% pour le CPEONS, 44% pour le SeGEC, 1% pour la FELSI et 1% pour la catégorie « autres ». C'est en fonction de la clé CIF de l'établissement ou du centre PMS que l'IFC identifie le réseau d'enseignement pour lequel travaille l'agent. Selon nos statistiques, un agent d'un même réseau qui aurait participé à 2 formations différentes sera compté 2 fois.*

Par comparaison avec les publications statistiques 2017-2018<sup>4</sup> de l'enseignement, les proportions de répartition entre réseaux pour le personnel enseignant (maternel ordinaire, primaire ordinaire, secondaire ordinaire, spécialisé et C.PMS, exclusivement tous niveaux confondus) sont relativement proches dans les formations IFC en termes de représentativité des réseaux.

Selon les indicateurs de l'enseignement 2017-2018, en pourcentages, le personnel enseignant identifié pour chacun des réseaux représente :

WBE	CECP	CPEONS	SEGEC	FELSI
18%	27%	8%	45%	2%

## 2.1.2 : L'organisation des formations

### *Les inscriptions collectives*

**En 2017-2018, 13 organisations de formation à inscriptions collectives ont été réalisées. Sur l'ensemble de ces organisations collectives, l'IFC enregistre 16.346 inscriptions dans les formations commandées. 243 établissements scolaires y ont participé.**

Lors des formations à inscriptions collectives, des établissements de réseaux différents d'une même zone géographique suspendent les cours sur la base de l'article 10 de la loi du 19 juillet 1971 (secondaire ordinaire) ou de l'article 122 du décret du 3 mars 2004 (spécialisé) pour que tous les membres de leur personnel puissent suivre une formation durant 2 jours consécutifs.

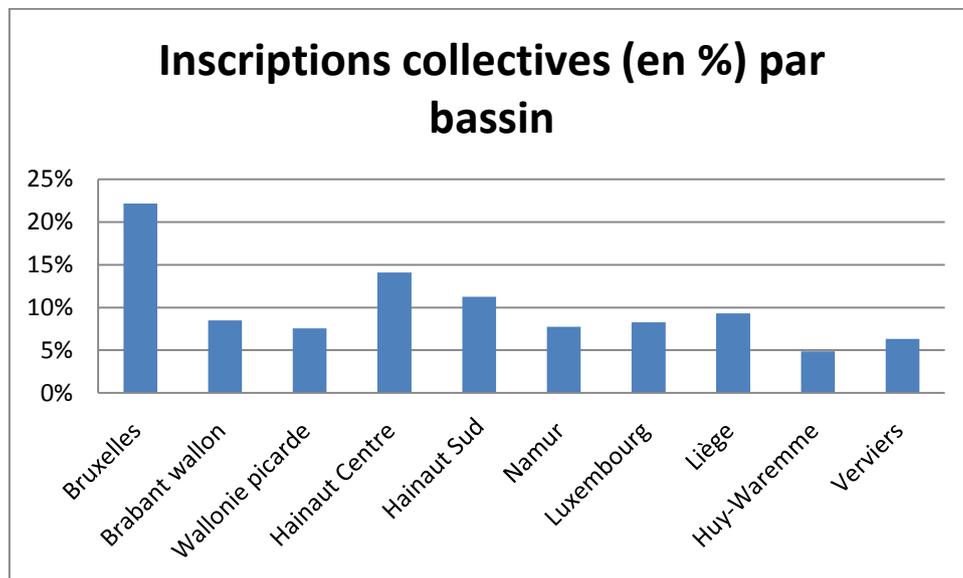
Les 13 organisations étaient réparties comme suit :

- 10 d'entre elles ont été réservées à l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé : 1 en Brabant-Wallon, 1 à Namur, 2 à Bruxelles, 2 à Liège, 1 au Luxembourg et 3 en Hainaut. 209 établissements y ont été impliqués.
- 1 organisation spécifique a concerné le 4<sup>e</sup> degré du paramédical. 6 établissements y ont participé.
- 2 autres organisations ont été réservées aux membres du personnel de l'enseignement fondamental spécialisé. 28 établissements y ont participé.

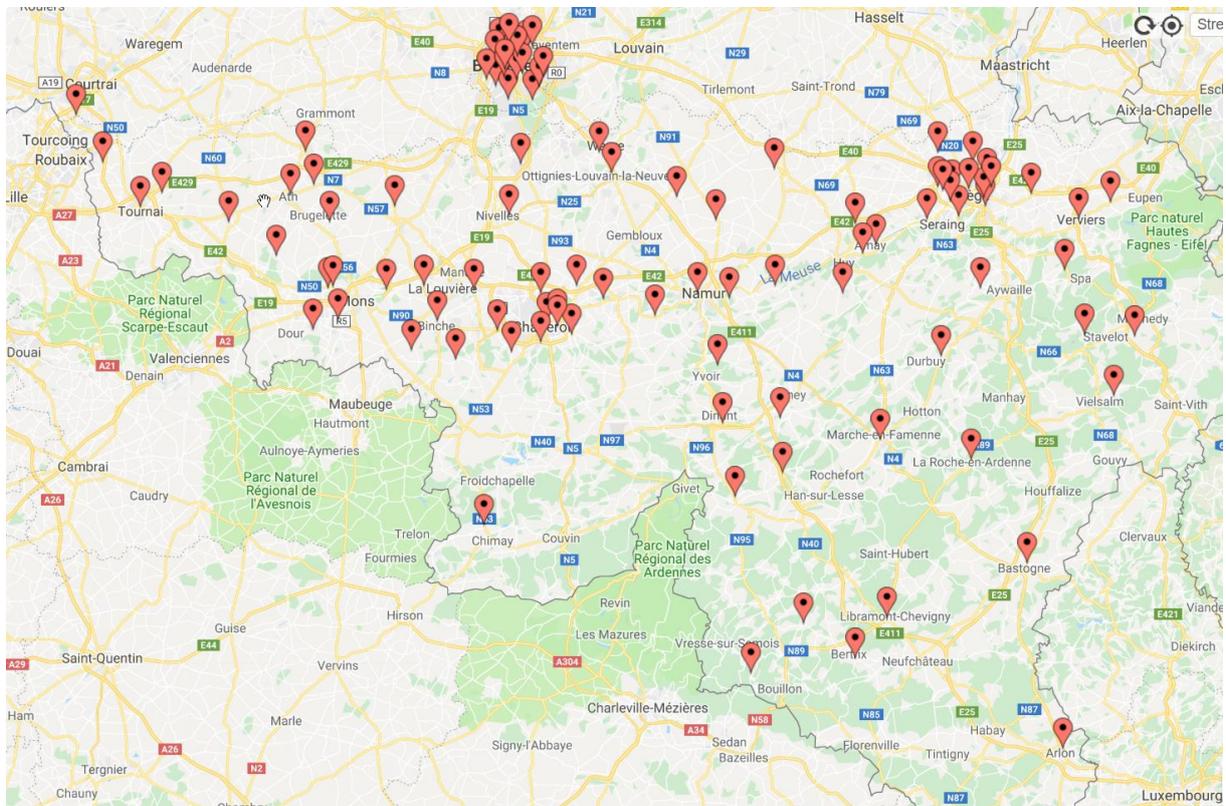
---

<sup>4</sup> Statistiques du personnel de l'enseignement, Le personnel de l'enseignement en équivalent temps-plein, [tableau 1.3.1](#). Personnel enseignant par région, niveau et par réseau, sexe et [tableau 1.5.1](#). Personnel hors établissement scolaire (CPMS, inspection, MFWB, etc.) par province, réseau et sexe.

En se référant aux bassins « Enseignement qualifiant - Formation – Emploi », les codes postaux des établissements scolaires auxquels sont attachés les membres du personnel de l’enseignement qui participent aux formations collectives sont répartis comme suit :



Sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les différentes localités de formation dans lesquelles se rendent les membres du personnel lors des formations collectives sont réparties géographiquement de la manière suivante (cf. les points ronds sur la carte) :



## Les inscriptions individuelles

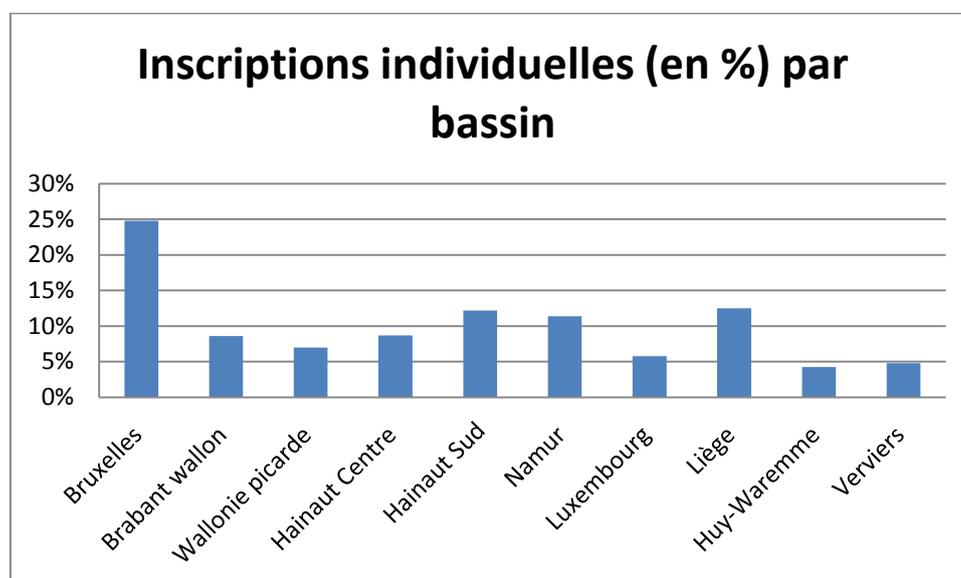
**En 2017-2018, l'IFC enregistre 12.541 inscriptions individuelles pour les sessions commandées.**

Lorsque l'opérateur de formation choisit de proposer sa formation aux inscriptions individuelles, c'est souvent parce que la problématique qui y est travaillée nécessite une durée différente. C'est aussi sous le mode des inscriptions individuelles que nous retrouvons les formations qui s'adressent exclusivement au public du fondamental ordinaire ; leurs établissements ne participent pas aux organisations collectives.

Les inscriptions aux formations de l'IFC relèvent dans ce cas d'une démarche individuelle : le professionnel souhaite suivre une formation qu'il a repérée ou qui lui a été conseillée. Il s'inscrira peut-être avec un ou plusieurs collègues mais l'établissement ne suspend pas les cours et les autres professeurs auront très souvent pour tâche d'assurer la suppléance des participants aux formations.

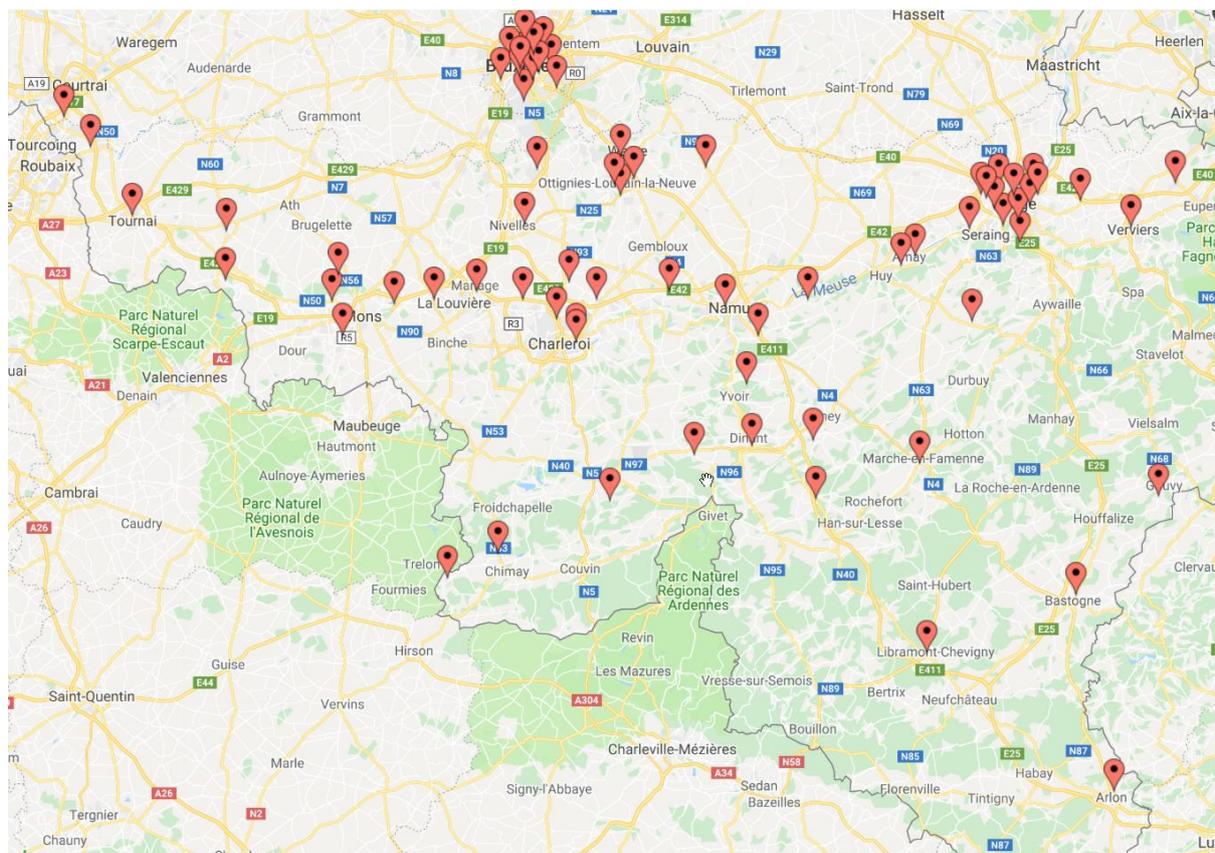
Nous pouvons classer les formations auxquelles les participants s'inscrivent individuellement en 4 catégories : celles qui font partie du programme général mais qui sont proposées en dehors des dates et zones des organisations collectives<sup>5</sup> ; les événements qui sont intégrés au programme en cours d'année par le CA ; les actions formatives spécifiques et enfin les formations du niveau « macro » obligatoires.

**Par bassin, les codes postaux des établissements scolaires auxquels sont attachés les membres du personnel de l'enseignement qui participent aux formations individuelles sont répartis comme suit :**



<sup>5</sup> Pour être précis, nous devons indiquer que dans les organisations collectives, nous laissons toujours 20% des places disponibles aux inscriptions individuelles pour les membres du personnel dont l'école ne fait pas partie de l'organisation. Le nombre de ces inscriptions individuelles liées à des formations dites collectives est comptabilisé dans les chiffres liés aux formations collectives car c'est la formation qui est catégorisée « à inscriptions individuelles » ou à « inscriptions collectives ».

Sur la carte, les lieux des formations en rapport avec les inscriptions individuelles sont caractérisés par les points suivants :



En comparant les inscriptions collectives avec les inscriptions individuelles sur les 5 dernières années, les deux modalités d'organisation représentent :

Année	Nb Inscrits Total (sessions organisées)	Nb Inscrits Collectives	% Coll.	Nb Inscrits Individuelles	% Indiv.
2013-2014	24.382	14.870	61%	9.512	39%
2014-2015	25.162	17.235	68%	7.927	32%
2015-2016	26.259	14.396	55%	11.863	45%
2016-2017	28.608	16.435	57%	12.173	43%
2017-2018	28.887	16.346	57%	12.541	43%

*Note* : les légères différences entre les nombres d'inscrits présentés ici et ceux présentés précédemment dans les rapports d'évaluation s'expliquent par le fait que, au fur et à mesure, les dossiers sont régularisés suivant leur date de réception par l'IFC (ex. des inscriptions sont ajoutées ou supprimées en fonction des listes des présences qui sont rentrées). Plus précisément, les données pour les rapports d'évaluation sont extraites au mois de novembre tandis que celles utiles aux rapports d'activités le sont au début du mois d'août qui suit, soit 8 mois plus tard.

### 2.1.3 : Les événements qui sont intégrés au programme

Une demande d'intégration d'événement est une démarche qui consiste à faire correspondre celui-ci aux intitulés et aux objectifs du programme de l'IFC. Les demandes d'intégration s'inscrivent pour la plupart dans des thématiques qui visent à actualiser les connaissances pour enrichir sa pratique pédagogique dans une discipline ou un secteur. D'autres se rapportent à des formations qui traitent de la méthodologie ou de la didactique. Il importe de signaler que les événements intégrés ne sont pas mis en concurrence avec les autres offres de formation reçues par ailleurs par la voie du marché public. En effet, pour une demande d'intégration, l'IFC ne prend aucun des honoraires formateurs à sa charge. Le remboursement des frais de déplacements des participants, les frais de collations et de repas quand ils s'indiquent, voire les supports pédagogiques sont en général couverts par l'IFC.

Dans un souci de traitement équitable des demandes d'intégration, le Conseil d'administration de l'IFC a fixé 8 critères permettant d'analyser l'opportunité de l'introduction d'un événement spécifique dans le programme des formations en interréseaux de l'IFC. Ces critères doivent aider à l'analyse des dossiers. Ils sont indicatifs et peuvent évoluer en fonction d'une évaluation qui laisserait apparaître la nécessité d'une modification.

1er critère : L'événement proposé correspond à une des orientations et thèmes prioritaires de formation fixés annuellement par le Gouvernement de la Communauté française.

2e critère : L'événement proposé présente un caractère spécifique. Il n'existe pas d'autre événement similaire en Communauté française.

3e critère : L'événement proposé est organisé en région de langue française ou en région bilingue de Bruxelles-capitale.

4e critère : L'événement proposé répond au prescrit de l'article 1er du décret définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté (D.31-03-1994).

5e critère : L'événement proposé correspond à une organisation dont l'intérêt pédagogique est reconnu par les réseaux d'enseignement et par la ou les Inspection(s) concernée(s). L'avis de ces Instances et des groupes de travail mis en place par l'IFC lors de l'élaboration des programmes de formation est sollicité.

6e critère : L'événement proposé doit présenter des propositions d'applications concrètes pour les pratiques professionnelles de l'enseignant. Le transfert des contenus exposés au cours de l'événement vers des situations professionnelles doit être démontré.

7e critère : L'événement proposé correspond aux notions générales de formations en cours de carrière, de formations en interréseaux ou macro telles que définies dans les décrets du 11 juillet 2002 relatifs à la formation en cours de carrière et dans leurs arrêtés d'exécution des 4 juillet 2003 et 19 juin 2003.

8e critère : Évaluation du coût de l'événement.

**Pour 2016-2017, 47 événements ont été intégrés dans le programme des formations. Ces événements représentent 2.980 inscriptions.**

Année	Nb de formations	Nb inscriptions
2015-2016	31	2.198
2016-2017	29	1.555
2017-2018	47	2.980

Le nombre d'inscrits dans les formations « intégrées » au programme de l'IFC dépend de plusieurs facteurs comme la qualité et l'intérêt des formations proposées, leur concordance avec l'actualité des évolutions du système éducatif, la capacité d'accueil des lieux de formation, etc.

La majorité des intégrations se présentent davantage comme des colloques, des conférences ou encore sous la forme de divers ateliers. Certaines mettent en avant les résultats des recherches tandis que d'autres présentent des outils dans des secteurs d'activités ou des disciplines variés. Le déroulement de ces intégrations diffère souvent des formations dites « traditionnelles ». Ces intégrations ont été organisées par 31 opérateurs dont certaines ont été exceptionnellement co-animées par les formateurs internes de l'IFC.

## **2.1.4 : Les actions formatives spécifiques**

### *Les formations sur les référentiels*

3 disciplines sont concernées en 2017-2018 : les mathématiques, les langues modernes et le cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté. La formation se rapportant à la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) est présentée en page 23.

Les formations traitant des mathématiques ou des langues modernes fonctionnent selon des modalités et objectifs similaires.

Deux sessions ont été activées pour les mathématiques, neuf en langues modernes pour un total de 186 participants (N en mathématiques = 25 ; N en langues modernes = 161).

Trois modalités de formation sont proposées dans le cadre des cours d'EPC : un module de base (deux journées), un module complémentaire (deux ou trois journées) et un partage de questionnement (une journée). L'ensemble des sessions sont assurées par une équipe de formateurs internes à l'IFC.

Globalement, 16 sessions ont été activées avec au total 124 participants (en 2016-2017, les journées d'introduction aux référentiels EPC et les journées complémentaires ont rassemblé 1324 participants. Cette année-là, la majorité des personnes concernées par les formations EPC se sont formées dès l'entame du dispositif.

## *Les formations en lien avec la lecture*

Pour renforcer les connaissances des enseignants, les actualiser, leur fournir des outils didactiques, des stratégies d'enseignement, l'IFC propose 10 formations sur la thématique de la lecture :

- Personnes Relais Lecture : Lire, l'affaire de tous
- Croquer des livres, savourer des histoires!
- La lecture interactive : un outil de stimulation et de développement des habiletés langagières.
- Français - Développer les stratégies de compréhension de textes variés via le cercle de lecture
- Français - Construire des stratégies de lecture pour devenir lecteur expert
- Français - Construire des stratégies explicites d'enseignement de la lecture compréhensive de différents types de textes
- Français - Comment l'apprentissage des courants littéraires peut-il se construire progressivement à l'aide de l'analyse de peintures, de photographies et de séquences cinématographiques aux 2e et 3e degrés du secondaire ?
- Français - Développer les stratégies de compréhension de textes variés via le cercle de lecture
- Inviter en classe un créateur de livres pour jeunes enfants
- Français - Lire pour apprendre : construire des stratégies de lecture des textes informatifs au début du secondaire

Le sujet de la lecture en formation touche potentiellement un public très large et très diversifié. Les enseignants du fondamental sont concernés notamment dans les formations visant l'utilisation d'albums de jeunesse, l'apprentissage de la lecture et les stratégies de lecture. Les professeurs du cours de français sont également visés pour les formations du niveau secondaire. Ces deux types de publics peuvent également être amenés à suivre les mêmes formations lorsque le contenu de ces dernières peut les intéresser. On retrouve notamment la formation sur « Personnes Relais Lecture : Lire, l'affaire de tous ».

15 sessions de formation en lien avec la lecture sont organisées et suivies par 213 participants au total.

## *Les formations en lien avec le domaine de l'expression orale*

De nombreuses formations ont été proposées dans le courant de l'année 2017-2018. En effet, on comptabilise 8 formations dispensées en 35 sessions et récoltant un total de 366 participants :

- Le Théâtre à l'Ecole. Faire du théâtre avec sa classe. Que faut-il savoir ?
- Des outils pour comprendre, analyser, interpréter et mettre en scène un texte de théâtre en classe
- Créer ensemble par l'écoute : expérimenter la pensée créative et en découvrir les leviers par l'impro

- Éducation physique, Français - Impro à l'école : du débutant au spectacle ! Entre le cours de français et celui d'éducation physique, je développe mes compétences en expression...
- L'impro à l'école.
- Apprendre aux élèves à mieux communiquer oralement à l'école fondamentale
- Développer le langage oral et écrit à l'école maternelle pour que les élèves rentrent gagnants dans l'apprentissage de la lecture (Décolâge)
- Comment mener un dialogue socratique avec les élèves du 3e degré secondaire ?

Ces 8 intitulés traitent de différentes thématiques en lien avec l'expression orale : les notions de théâtre, improvisation, communication, langage oral et discours socratique. Certains intitulés, concernent uniquement l'enseignement fondamental étant donné que l'expression orale est une compétence importante à travailler dès le plus jeune âge. On retrouve notamment : « *Apprendre aux élèves à mieux communiquer oralement à l'école fondamentale* » et « *Développer le langage oral et écrit à l'école maternelle pour que les élèves rentrent gagnants dans l'apprentissage de la lecture (Décolâge)* ». Des formations portant sur des objets plus complexes visent un public du secondaire comme « *Comment mener un dialogue socratique avec les élèves du 3e degré secondaire ?* ».

### *Les formations en lien avec le savoir-écrire*

3 formations portent sur l'écriture. 6 sessions sont activées et suivies par 47 participants :

- Écriture à l'École : la poésie, une réévolution !
- Quand la philosophie rencontre l'écriture
- L'atelier d'écriture, pratique et méthodologie, dans une perspective culturelle, sociale, pédagogique et épanouissante.

Les deux premiers intitulés sont ouverts à tout public. En effet, les enseignants du fondamental et secondaire ordinaire ainsi que ceux du fondamental et du secondaire spécialisé sont conviés. Le dernier intitulé quant à lui, accepte les enseignants de l'enseignement secondaire spécialisé.

### *Les formations en lien avec la grammaire*

Trois formations sont proposées sur cette thématique. 4 sessions sont organisées avec au total 34 participants :

- Français - Restons curieux. Grammaire de phrase, de texte, de discours: quels savoirs pour développer des compétences de communication ?
- Français - Analyse de phrase et construction du sens. Pour une meilleure progression curriculaire.
- Français - Les difficultés des élèves dans l'apprentissage du fonctionnement de la grammaire de la langue écrite : les anticiper et y remédier

Les deux premières formations se basent davantage sur les concepts théoriques et les résultats des recherches. Elles mettent également en avant les implications de ces résultats dans les pratiques pédagogiques. Même si les objectifs diffèrent, ils restent dans une même optique.

Le public visé dans ces trois formations concerne les enseignants du fondamental et des professeurs de français de l'enseignement secondaire ordinaire. Seul le troisième intitulé permet aux enseignants du secondaire spécialisé d'assister à la formation.

### *Les formations en lien avec un outil numérique et le cours de français*

Une seule formation est proposée en français avec l'utilisation d'un outil numérique : « *Français - Revisiter des pratiques pédagogiques en intégrant la tablette en français* ». 4 sessions sont organisées et suivies par 59 participants faisant partie de l'enseignement fondamental ou secondaire ordinaire.

Les objectifs travaillés consistent à découvrir l'outil numérique, la tablette, au service des apprentissages et à analyser et expérimenter les effets des outils numériques. Ces effets doivent porter sur l'apprentissage, sur l'enseignement, sur la gestion de la classe et sur la posture de l'enseignant.

### *Les formations en lien avec les outils pour le CEB et le CE1D*

Une formation est proposée sur les outils concernant les évaluations externes certificatives. Cette formation, « *CEB et CE1D en français : des outils à exploiter au bénéfice de mes pratiques* » a été activée à quatre reprises pour un total de 49 participants.

Son public cible est composé des enseignants du fondamental ordinaire (Instituteur primaire P5-P6) ainsi que des professeurs de français au 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire.

Les objectifs envisagent à partir du CEB et du CE1D, d'identifier les concepts et/ou processus mentaux que l'élève doit construire et faire évoluer du début de l'enseignement fondamental à la fin du premier degré du secondaire. Aussi, il est prévu d'analyser les implications de l'évolution du processus de construction conceptuelle sur l'enseignement (dont l'évaluation) et sur la continuité des apprentissages.

### *Les formations en lien avec l'enseignement maternel*

Une partie de l'offre de formation s'inscrit directement dans une philosophie particulière, celle du projet *Décolage!*. Depuis 2012, cette initiative, propose à partir de diverses actions, d'offrir des alternatives au maintien en 3<sup>e</sup> maternelle. Une formation comme « **Repérer et analyser les difficultés d'apprentissage dès le début de la maternelle** » permet de sensibiliser, d'outiller les

enseignants mais également d'autres acteurs de l'enseignement maternel comme les psychomotriciens, agents PMS ou puériculteurs et d'ouvrir leurs champs d'action. « **Repérer et analyser les difficultés d'apprentissage dès le début de la maternelle** » travaille les objectifs suivants : *à partir des recherches en éducation, identifier ce que l'enfant doit construire pour apprendre, prendre conscience des enjeux cachés derrière les activités, analyser à quelles conditions l'élève apprend.*

Par ailleurs, des formations à des activités spécifiques au contexte du maternel sont organisées, telles que « **Le massage à l'école maternelle** », l'« **Éducation musicale** », « **Outils de mémorisation pour les classes maternelles** ».

- « **Le massage à l'école maternelle** » travaille les objectifs suivants : vivre et analyser des activités d'apprentissage en éducation physique dans le domaine des principes généraux, apprendre à observer la progression de ses élèves dans les apprentissages, envisager la transposition de ces activités dans ses pratiques d'enseignement.
- « **Éducation musicale** » travaille les objectifs suivants : *vivre et s'approprier une activité pédagogique en éducation artistique directement transférable dans ses pratiques, repérer les apports cognitifs, sociaux et affectifs de cette activité.*
- « **Outils de mémorisation pour les classes maternelles** » travaille les objectifs suivants : *comprendre, au départ de l'état actuel de la recherche, le fonctionnement de la mémoire et son rôle dans les processus d'apprentissage, s'approprier des outils, des méthodes qui aideront l'élève à développer des stratégies de mémorisation.*

Des formations concernant l'appropriation de concepts complexes par les plus petits sont également disponibles. C'est le cas de « **Entre 4 et 7 ans, évoluer dans l'espace et le temps : un beau défi** » ou encore du « **Programme de développement des habiletés sociales "Graines de médiateurs", en maternelle** ».

- « **Entre 4 et 7 ans, évoluer dans l'espace et le temps : un beau défi** » travaille les objectifs suivants : *vivre et analyser des activités d'apprentissage en éducation physique dans le domaine des principes généraux, apprendre à observer la progression de ses élèves dans les apprentissages, envisager la transposition de ces activités dans ses pratiques d'enseignement.*
- « **Programme de développement des habiletés sociales "Graines de médiateurs", en maternelle** » travaille les objectifs suivants : *à partir d'analyse de cas de situation conflictuelle en milieu scolaire, clarifier ce que l'on entend par comportements difficiles, analyser l'impact de différentes attitudes sur le conflit, apprendre comment agir à bon escient face aux comportements difficiles, découvrir les ressources et services disponibles (notamment les dispositions légales et réglementaires)*

Enfin, dans le cadre des **Ateliers pédagogiques du Pacte**, l'enseignement maternel est abordé dans sa diversité (le référentiel en maternel, détection des besoins spécifiques des enfants, accompagnement des élèves pour qui la maîtrise du français est un obstacle à l'apprentissage, dossier d'accompagnement de l'élève et carnet de bord).

- « **L'enseignement maternel : Atelier pédagogique du Pacte pour un Enseignement d'excellence** » travaille les objectifs suivants : *s'approprier les enjeux de la thématique pour*

*en dégager le sens, dégager collectivement des éléments d'opérationnalisation des orientations prises par le Pacte et enrichir les premières propositions issues des ateliers pédagogiques des années précédentes, partager des pratiques en lien avec la thématique.*

Notons que la formation « **Développer le langage oral et écrit à l'école maternelle pour que les élèves rentrent gagnants dans l'apprentissage de la lecture** » a été abordée dans la section concernant les formations en français.

Globalement, 20 sessions sont organisées pour un total de 326 participants.

### *Les formations à la CPU*

En 2017-18, 2 formations abordent la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU).

La première porte sur « L'implémentation de la CPU en 4e, 5e et 6e années (Nouveaux référentiels) : des changements oui, mais pourquoi et comment ? ». La seconde formation est intitulée « La CPU en tant que démarche collective ».

Alternant les exposés théoriques et les activités individuelles ou de groupe, la formation s'adresse aux professeurs de CT et PP ou de cours généraux aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement secondaire de qualification, dans les (futurs) options en CPU, ainsi qu'aux chefs de travaux et d'atelier. Les participants sont invités à mieux appréhender l'organisation de la CPU et ses diverses implications dans le cursus scolaire de leurs élèves. Un rappel du cadre réglementaire, concernant notamment la nouvelle organisation en 4e, 5e et 6e années, introduit l'analyse des référentiels qui les concernent. L'accent est mis sur l'élaboration de stratégies d'enseignement favorisant le développement des acquis d'apprentissage et l'engagement chez les élèves.

À noter également que le lot 2/1700 n'est pas ouvert aux opérateurs de formation externes. La formation est donc assurée par un duo de formateurs internes à l'IFC, tous 2 issus de l'enseignement qualifiant.

9 sessions sont activées pour cet intitulé avec un total de 130 participants.

### *Entr'Apprendre – Stage en entreprise*

Entr'Apprendre réunit différents partenaires : la Fondation pour l'enseignement, qui en est à l'initiative, l'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC), les organismes de formation des réseaux (CECAFOC et FCC) et les entreprises participantes. Il bénéficie également du soutien financier du FSE et de l'appui de l'Inspection.

Il importe tout d'abord de préciser que c'est la Fondation pour l'Enseignement qui présente Entr'Apprendre aux entreprises et les invite à entrer dans le processus. C'est à cette occasion que sont récoltées les informations nécessaires à l'élaboration du programme des stages que la Fondation fait ensuite parvenir à l'IFC.

En 2017-18, **24 entreprises ont proposé différents types de stages à destination des membres du personnel de l'enseignement qualifiant issus des secteurs Industrie, Construction, Hôtellerie-Alimentation, Economie et Sciences appliquées.**

Plusieurs aménagements ont également été mis en place en vue de favoriser les inscriptions mais aussi la collaboration entre les différents partenaires :

- Les entreprises ont été invitées à programmer la majorité de leurs stages lors des organisations de formations à inscriptions collectives et ce, dans le but de faciliter l'accès des participants aux stages et de donner encore plus de visibilité à Entr'Apprendre.
- L'étape 1 (Préparation), initialement en présentiel, s'est déroulée à distance, permettant ainsi aux participants d'éviter de quitter leur établissement et de réduire leurs déplacements.
- La rédaction d'une convention fixant le rôle de chacun des partenaires impliqués dans le projet (Organismes de formations réseaux, Fondation pour l'Enseignement et IFC) a aussi débuté. Les modalités prévues dans cette convention seront d'application dès la rentrée scolaire 2018-19.

Comparativement avec la 3e année du projet, les données quantitatives sont les suivantes :

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nombre d'établissements scolaires	18	31	25	26
Nombre d'entreprises partenaires	8	16	30	24
Total des inscriptions	55	50	42	62

Rappelons que les stages s'adressent aux enseignants de cours techniques et/ou de pratiques professionnelles, ainsi qu'aux professeurs de cours généraux, chefs d'ateliers et formateurs en CEFA des secteurs cités ci-dessus.

Le processus formatif se déroule en 4 étapes qui travaillent différents objectifs :

- Etape 1 (Interréseaux) : **Préparation** – Durée : ½ jour à distance (formation en ligne)
- Etape 2 (Interréseaux) : **Stages en entreprise** – Durée : 2 jours en présentiel
- Etape 3 (Réseaux) : **Transfert** – Durée : 1 jour en présentiel
- Etape 4 (Interréseaux) : **Evaluation** – Durée : ½ jour en présentiel

Le rôle de l'IFC est à la fois d'ordre pédagogique, administratif et logistique.

D'un point de vue pédagogique, l'IFC intervient dans les étapes 1 (préparation) et 4 (évaluation). Plusieurs formateurs internes, auxquels se joignent des conseillers pédagogiques ou des formateurs réseaux, animent les ateliers prévus. L'IFC réalise la synthèse de l'étape 4 et fait des propositions de régulation et de modification du processus qui sont discutées avec le groupe de travail.

D'un point de vue administratif, l'IFC prend en charge l'encodage des offres à partir d'une fiche-type conçue pour les entreprises et reprenant les données nécessaires à la publication des stages, la réalisation du catalogue des stages (en ligne et en version pdf), la gestion des inscriptions et l'envoi

des documents aux participants et aux entreprises (listes de présence, convention de stage, contrat de confidentialité,...).

D'un point de vue logistique, l'IFC s'occupe de l'organisation relative aux étapes 1 (préparation) et 4 (évaluation). Tout au long du processus, l'IFC veille au bon déroulement des différentes étapes (à l'exception de l'étape 3 qui reste propre aux réseaux) en assurant le lien et la communication entre les directions, les enseignants et les entreprises.

### *Les formations en lien avec la lutte contre l'échec scolaire et le redoublement*

Parmi ces formations, on distingue :

- **Les formations généralistes sur la lutte contre l'échec scolaire et le redoublement**

Deux intégrations d'une journée ont sensibilisé les enseignants aux alternatives au maintien et au redoublement dans le fondamental.

Ces deux sessions qui ont rassemblé 62 participants IFC combinent des moments d'exposés, d'analyse de pratiques et de mise en projet. Lors de son inscription, chaque participant doit choisir deux ateliers parmi les 6 proposés.

- **Les formations centrées sur l'identification des difficultés d'apprentissage**

Deux formations sont consacrées à ce sujet :

1. « *Observer l'élève pour repérer ses ressources et ses difficultés* »

En 2017-2018, 21 sessions regroupant 401 inscrits ont été organisées. La formation peut être déclinée sur un public spécifique. Les sessions concernent les publics cibles suivants :

2. « *L'utilisation des outils d'observation en tant qu'agent-e des CPMS* »

Deux sessions ont rassemblé 27 participants en 2017-2018.

- **Les formations centrées sur la gestion de l'hétérogénéité et la différenciation**

Le programme de l'IFC propose un intitulé centré sur la différenciation.

Cette formation est présentée dans le programme de l'IFC en complémentarité avec la formation « *observer l'élève pour repérer ses ressources et ses difficultés* ».

8 sessions sont organisées en 2017-2018. Parmi celles-ci, 3 sessions font un focus sur les intelligences multiples et 3 sont généralistes pour le public du secondaire ordinaire. En tout, elles ont rassemblé 122 inscrits.

- **Les formations centrées sur la remédiation**

Elles peuvent être déclinées par discipline et différenciées selon :

- 1) un concept, un référentiel, un domaine,
- 2) un niveau d'études,
- 3) un public spécifique.

16 sessions ont rassemblé un total de 178 participants.

3 formations sont centrées sur la discipline des mathématiques et abordent les sujets suivants :

- Dyscalculie, troubles d'apprentissage et erreurs : comment faire avec tant d'erreurs pour enseigner les math ? (3 sessions)
- Motivation : donner goût aux maths en se plaçant sur le terrain de nos élèves (4 sessions)
- Faire des mathématiques de manière peu verbale grâce à des jeux et à des outils logico-mathématiques avec des enfants ayant la connaissance des 20 premiers nombres (1 session)

1 formation en français et langues modernes

- Comprendre et aider mes élèves souffrant de dyslexie et de dysorthographe (2 session)

1 formation en éducation physique

- Les difficultés des élèves en cours d'apprentissage : les anticiper et y remédier par des jeux de ballon (Poull-ball) adaptés à l'enseignement spécialisé. Partage de pratiques autour de l'expérience personnelle des participants (3 sessions)

1 formation en histoire

- Critiquer et synthétiser : anticipation des difficultés des élèves en cours d'apprentissage, analyse de leurs erreurs et stratégies de remédiation immédiate aux 2e et 3e degrés (3 session)

3 formations rassemblant 4 sessions centrées sur les erreurs des élèves en français sont quant à elles mentionnées dans le chapitre du présent rapport consacré à la discipline du français.

- **Les formations centrées sur le lien famille-école**

L'IFC propose deux formations centrées sur le lien famille école. L'une est ouverte à tous, l'autre uniquement aux agents C-PMS.

La formation « tous publics » a été organisée en 2017-2018 en 5 sessions et a rassemblé un total de 78 participants.

La formation à destination des agents CPMS a rassemblé 24 participants en 2 sessions.

- **Les formations sur le décrochage scolaire**

8 sessions ont rassemblé 144 participants.

Ouverte à tout public, cette formation peut être déclinée selon un objet ou un public spécifique. Un des opérateurs a centré son dispositif sur le public du secondaire ordinaire, l'autre est resté généraliste.

Deux formations proposées en intégration ne sont répertoriées dans ce chapitre mais dans celui réservé aux intitulés en intégration dans le programme de l'IFC.

### *Les formations en lien avec le français langue étrangère*

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, l'IFC a proposé 3 intitulés de formation sur cette thématique du FLE répartis en 9 sessions comptabilisant 77 participants :

- Enseigner aux élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement.
- « Migrants, Réfugiés, Primo-arrivants : comment favoriser une dynamique d'inclusion dans l'établissement scolaire ? »
- "À la rencontre de l'autre. Comment discuter dans ma classe de la migration et de l'accueil des migrants?".

### *Les formations en lien avec le bien-être au travail pour soi et pour les autres : éviter l'épuisement professionnel*

14 sessions de formation offrent à plus de 220 enseignants un espace de réflexion sur la question du bien-être professionnel afin d'éviter l'épuisement dans l'exercice de sa fonction. C'est un lieu d'analyse des impacts du « mal-vivre son métier » sur son sentiment d'efficacité au travail, sur sa légitimité professionnelle au sein de sa classe et de son école, sur la reconnaissance de son métier au sein du monde de l'éducation et de la société en générale, et enfin et surtout sur les relations pédagogiques avec les élèves.

Le public visé est assez large, à savoir, les membres du personnel de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire ou spécialisé, toutes disciplines confondues au vu des difficultés professionnelles et du « mal-être enseignant » qui peut apparaître quel que soit le niveau d'enseignement.

### *Les formations du niveau « macro » obligatoire*

Ces formations concernent les maîtres spéciaux de l'enseignement fondamental d'éducation physique, de seconde langue et des cours philosophiques. En 2017-2018, 95 sessions (98 en 2016-2017) ont été commandées pour l'éducation physique, 1.715 (1.590 en 2016-2017) personnes y étaient inscrites. 34 sessions (20 sessions en 2016-2017) macro en langues modernes ont été réalisées. Au total, 548 enseignants (269 en 2016-2017) ont suivi ces formations. 23 sessions (21 sessions en 2016-2017) ont été réservées aux maîtres spéciaux des cours philosophiques et 756 inscriptions (652 en 2016-2017) y ont été enregistrées.

En nombre de sessions organisées :

Total des sessions organisées	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Macro Education physique	82	77	98	95
Macro Langues modernes	34	28	20	34
Macro Cours philosophiques	26	19	21	23

En nombre d'inscrits dans les sessions commandées :

Total des inscrits (sess. commandées)	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Macro Education physique	1.618	1.559	1.590	1.715
Macro Langues modernes	350	316	269	548
Macro Cours philosophiques	633	727	652	756

### *La formation Plan de pilotage : enjeux, attentes et processus*

Dans le cadre du nouveau modèle de gouvernance du Pacte pour un Enseignement d'excellence, **l'IFC s'est vu confier la mission d'organiser, à partir du mois de janvier, des formations sur les attentes du pouvoir régulateur par rapport aux plans de pilotage.**

En effet, 3 vagues successives d'établissements entrent avec leur équipe pédagogique et éducative dans le processus d'élaboration et de contractualisation de plans de pilotage et ce, dès l'année scolaire 2018-2019 pour les écoles de la première vague. Les formations en interréseaux se centrent sur le quoi ? et le pourquoi ?, donnent du sens, les préparent au contexte, aux valeurs, aux objectifs et procédures qui sous-tendent l'élaboration et la contractualisation des plans de pilotage tandis que les formations réseaux se centrent plus sur le comment et sur la mise en œuvre au niveau local. La formation est aussi l'occasion pour les directions de poser leurs questions et de faire remonter auprès des autorités centrales leurs préoccupations et suggestions. Celles-ci ont fait l'objet d'une synthèse.

Les objectifs de la formation sont les suivants :

- Comprendre le sens et la portée de la notion de pilotage du système scolaire, d'un établissement et du processus de contractualisation du plan de pilotage/contrat d'objectifs (dimension systémique, objectifs d'amélioration et particuliers, écarts de performance, dispositions légales, rôles des différents acteurs, ...).
- Sensibiliser à l'importance de la dynamique participative dans l'approche du plan de pilotage ainsi qu'à l'appropriation collective d'un plan d'action. Introduire la notion de leadership partagé.
- S'approprier les exigences du pouvoir régulateur en ce qui concerne la réalisation de l'état des lieux de l'établissement, les liens à opérer entre le diagnostic, la fixation des priorités de l'établissement et les plans d'action.
- Sensibiliser à l'importance du suivi régulier de la réalisation du Contrat d'objectifs et à la dimension d'évaluation.
- Établir les liens avec les rubriques du canevas du plan de pilotage.

La formation a été co-construite et dispensée dans le cadre d'un contrat de coopération conclu entre l'IFC et l'ULB. **Le dispositif compte une première demi-journée de formation donnée par Alain Eraly**, professeur de sociologie, qui a assuré la présidence du groupe de travail du Pacte pour un Enseignement d'excellence « améliorer le pilotage et l'accompagnement du système scolaire ». **Celui-ci explicite les fondements et le sens de ce nouveau modèle de gouvernance et du plan de pilotage. 2 journées de formation consécutives sont ensuite données par un duo de formateurs complémentaires ULB (expertise en management public) et IFC (expérience de direction).** Les formations ont eu lieu de janvier à avril 2018.

**10 demi-journées de formation ont été données par Alain Eraly.** Une de ces demi-journées a été réservée pour les conseillers pédagogiques. Deux demi-journées supplémentaires (fin juin-début juillet) ont été consacrées à l'information des membres du Service Général de l'Inspection. Elles ne sont pas intégrées dans les données ci-dessous.

**29 sessions de 2 journées complémentaires ont eu lieu : 19 sessions pour le fondamental, 7 pour le secondaire et 3 pour les conseillers pédagogiques.**

**753 personnes se sont inscrites à ces formations :**

- 468 de l'enseignement fondamental ordinaire (FO),
- 29 du fondamental spécialisé (Fsp),
- 149 du secondaire ordinaire (SO),
- 25 du secondaire spécialisé (Ssp),
- 82 conseillers pédagogiques.

### *Les ateliers pédagogiques du Pacte*

Il est rappelé qu'au cours de l'année 2015-2016, l'IFC, à la demande de la Ministre de l'Éducation, a mis en place les ateliers pédagogiques du Pacte pour un Enseignement d'excellence. Durant plusieurs semaines, le mercredi après-midi et le jeudi soir, durant 3h, 77 ateliers sur 14 thématiques différentes ont été proposés dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. 871 personnes ont participé à ces ateliers.

Au cours de l'année 2016-2017, de nouveaux ateliers, d'une durée de 6 heures chacun cette fois, ont vu le jour. De janvier à mars 2017, 343 membres du personnel de l'enseignement et agents de centres PMS ont pris part à 20 ateliers. Au regard de l'Avis n°3 du Pacte, les enseignants ont proposé des pistes d'action en concordance avec les recommandations mais aussi régulièrement avancé d'autres suggestions et parfois témoigné de leurs inquiétudes.

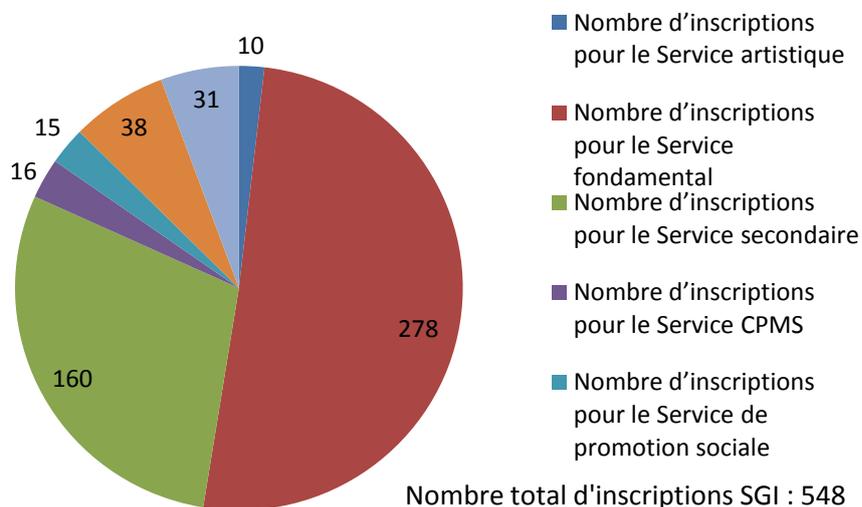
**2017-2018 représente la 3<sup>e</sup> année au cours de laquelle des ateliers pédagogiques du Pacte sont organisés. De novembre 2017 à avril 2018 dans seize groupes de réflexion et de débat, un total de 172 personnes se sont inscrites dans les thématiques suivantes : l'école maternelle, le soutien et de l'accompagnement de l'élève, l'école inclusive, le tronc commun et l'évolution du métier.**

La synthèse globale de ces ateliers est disponible sur le site internet de l'IFC, rubrique « Pacte » et également à l'adresse <http://www.pactedexcellence.be>, rubrique « Processus participatif ».

## 2.2 : La formation à destination du Service général de l'Inspection

Dans le courant de l'année 2018, **548 inscriptions émanant du Service général de l'inspection (tous services confondus) ont été comptabilisées dans des formations organisées par l'IFC.**

Par service, voici la manière dont les inscriptions se distribuent :



Plus précisément, les 548 inscriptions recensées pour le SGI ont concerné **7 formations différentes** :

- **Situations de discrimination et missions d'enquête** (formation dispensée par UNIA)
- **Comment traiter les données qualitatives issues des audits d'établissement scolaires réalisés par l'Inspection ?** (formation dispensée par M. Abraham FRANSSSEN)
- **Outils de management** (formation dispensée par M. Michel AMIEL) ;
- **Plan de pilotage : enjeux, attentes et processus** (formation dispensée par M. Alain ERALY) ;
- **Organisation du poste de travail, prévention à la sécurité et à l'hygiène sur les lieux d'apprentissage (des cours techniques et de pratique professionnelle dans les ateliers et les laboratoires techniques)** (formation dispensée par le CECOTEPE) ;
- **Le tableur – découverte** (formation dispensée par UPDATE) ;
- **Le tableur - fonctions avancées** (formation dispensée par UPDATE).

L'organisation de ces formations repose systématiquement sur les demandes formulées par les autorités fonctionnelles des différents services. Une fois les contours des formations clairement identifiés, l'IFC exécute les demandes de formation soit par une procédure de marché public soit au moyen d'une convention (c'est le cas avec le Centre interfédéral UNIA, par exemple).

## 2.3 : La formation initiale des directeurs

Durant la période s'étalant du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018, l'IFC a organisé 74 sessions de formations pour les 3 axes de formation du volet interréseaux (relationnel, administratif et pédagogique). Pour l'ensemble de ces formations, 1497 inscriptions sont comptabilisées.

	Axe rel.	Axe admin. fond.	Axe admin. sec.	Axe admin. prom. soc.	Axe admin. ESAHR	Axe péda. fond.	Axe péda. sec.	Axe péda. prom. soc.	Axe péda. ESAHR
Nb sessions organisées	23	11	10	2	2	15	7	2	2
Nb inscriptions	470	263	210	23	23	310	145	30	23

En avril 2016, un nouveau marché public de services pour la formation initiale des directeurs a été initié.

Nous rappelons que les compétences de l'axe relationnel et pédagogique dans le cadre de ce nouveau marché ont été revues en 2016. Les compétences relationnelles ont été centrées sur le management relationnel et participatif d'une équipe éducative et notamment sur le leadership, sur l'initiation à des outils de gestion de projets ou favorisant le travail collaboratif et les conditions nécessaires à sa mise en place. Au niveau de l'axe pédagogique, les compétences ont été réarticulées sur 4 aspects complémentaires : (1) identification et compréhension des enjeux pédagogiques du système éducatif, (2) orientations pédagogiques contenues dans les bases légales, (3) analyse et développement des stratégies pour piloter un établissement d'un point de vue pédagogique et (4) appropriation de concepts et connaissances de base. L'aptitude à piloter un établissement scolaire est, par ailleurs, envisagée par rapport à différents objets prioritaires du système éducatif : équité, citoyenneté, continuum, lutte contre l'échec et le décrochage, transition numérique, développement professionnel/coordination et travail collaboratif.

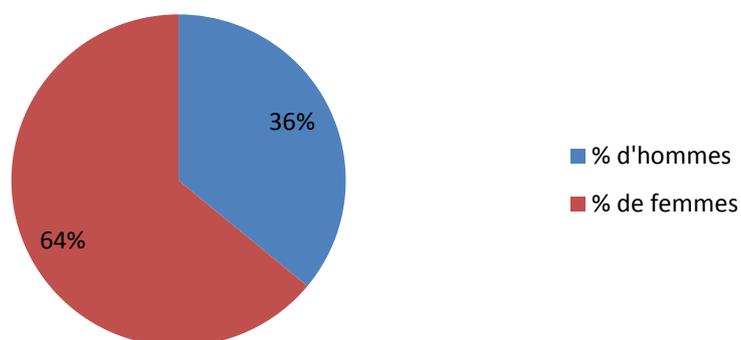
Les modalités d'évaluation ont également été revues lors d'une réunion d'harmonisation qui a réuni l'ensemble des opérateurs en juillet 2016.

74 sessions de formation ont été organisées : 23 sessions pour l'axe relationnel, 25 pour l'axe administratif et 26 pour l'axe pédagogique. Ce sont 6 sessions de moins qui ont été organisées par rapport à 2016-2017. Pour rappel, l'année précédente succédait à 9 mois d'interruption de formations, ce qui peut être une hypothèse explicative.

### Réussite des 3 axes

Depuis 2008, 3751 personnes ont réussi la certification des 3 axes au niveau de l'interréseaux. Par rapport aux données de 2017, ce sont 622 personnes de plus. Parmi ces 3751 personnes, 63% des personnes se trouvent dans le fondamental, 30% dans le niveau secondaire, 4% en promotion sociale et 3% dans l'ESAHR. Au niveau des réseaux, 45% des personnes proviennent de l'officiel subventionné, 38% (plus qu'en 2016-17) du libre subventionné et 17 % de WBE.

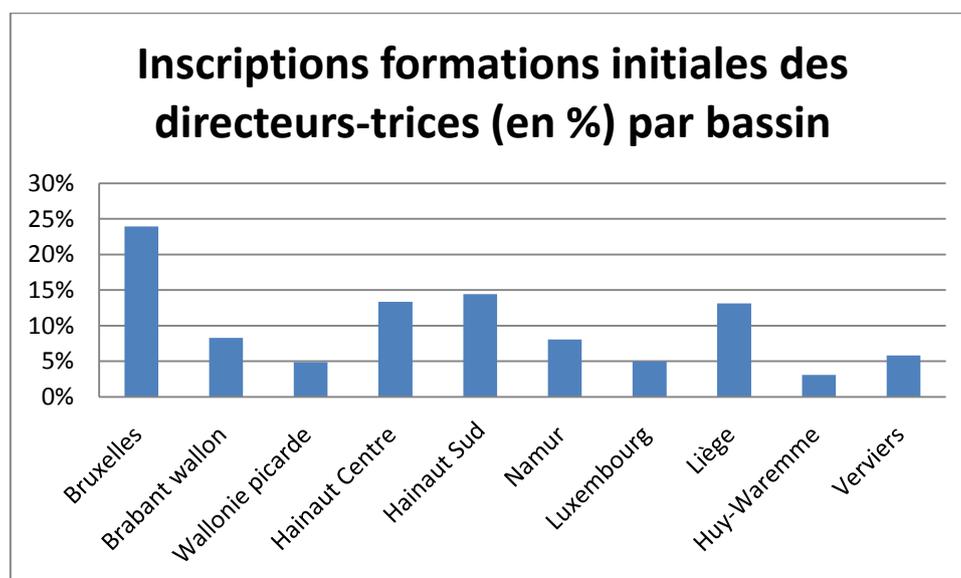
De la répartition en % des hommes et des femmes dans la formation initiale des directeurs, en termes de réussite aux 3 axes du volet interréseaux depuis 2008 :



Comparativement, aux statistiques du personnel de l'enseignement de l'enseignement 2017-2018, le personnel directeur<sup>6</sup> représente pour les niveaux d'enseignement qui suivent maternel ordinaire, primaire ordinaire, secondaire ordinaire, spécialisé, artistique à horaire réduit et promotion sociale : 58 % de femmes et 42 % d'hommes.

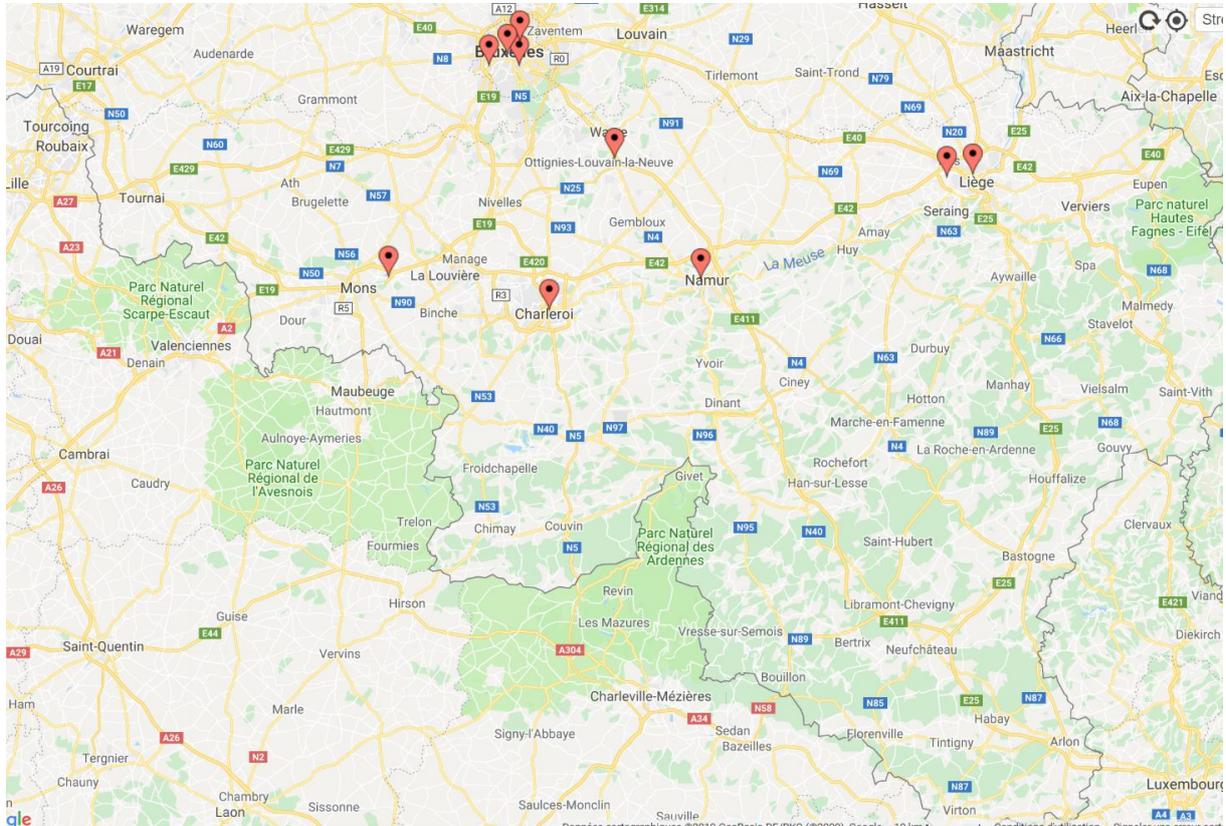
Les données descriptives, quantitatives et qualitatives issues de l'analyse des questionnaires d'évaluations des participants et des formateurs, concernant les formations directions de l'année 2017-2018 sont disponibles dans le rapport d'évaluation de novembre 2018.

**En tenant compte des codes postaux des établissements scolaires auxquels sont attachés-es les candidats-tes directeurs-trices, les inscriptions à ces formations initiales par bassin se présentent comme suit :**



<sup>6</sup> Statistiques du personnel de l'enseignement, Le personnel de l'enseignement en équivalent temps-plein, [tableau 1.1.1.](#) Personnels de l'enseignement - tous réseaux - par niveau, sexe et par fonction.

Situés sur une carte, les lieux des formations dans lesquels se rendent les participants-es aux formations initiales des directeurs-trices sont répartis de la manière suivante (remarque : en fonction des opérateurs de formation liés à ce dossier, il s'agit soit d'universités, soit d'hautes écoles soit d'établissements d'enseignement de promotion sociale) :



## 2.4 : La formation complémentaire : module fondamental/module DI

Sur la base de deux marchés publics organisés au second semestre de l'année 2016 (ces marchés publics couvrent la période 2016/2020), l'IFC a programmé 26 sessions durant l'année 2018 parmi lesquelles 20 ont été activées pour un total de 385 inscrits :

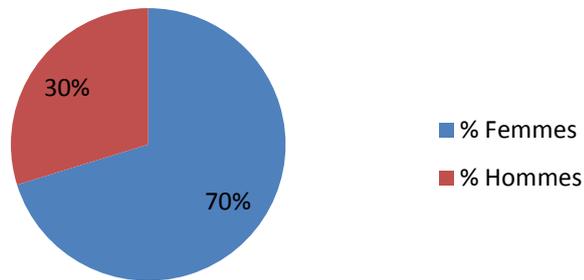
2018	Nombre de sessions programmées	Nombre de sessions activées	Nombre d'inscrits
Lot 1 : formation relative au volet consacré à la psychologie cognitive de l'enfant de 5 à 12 ans (20h)	1	1	9
Lot 2: formation relative au volet consacré à la psychologie cognitive de l'enfant de 10 à 15 ans (20h)	11	11	241
Lot 3: formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : langues étrangères (romanes, germaniques) (40h)	1	1	20
Lot 4 : formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : histoire, géographie, sciences sociales, sciences économiques (40h)	1	1	20
Lot 5 : formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : français, FLE (40h)	2	1	11
Lot 6: formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : éducation physique (40h)	1	1	20
Lot 7 : formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : mathématique, sciences (40h)	2	1	11
Lot 8 : formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : éducation artistique (musicale et plastique) (40h)	2	2	34
Lot 9 : formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : CT et PP	1	0	0
Lot 10 : formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : cours philosophiques (40h)	4	1	19

Depuis l'année 2011, les 1.805 demandes de participation se répartissent comme suit :

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Demandes de participation	549	148	170	136	80	199	298	225

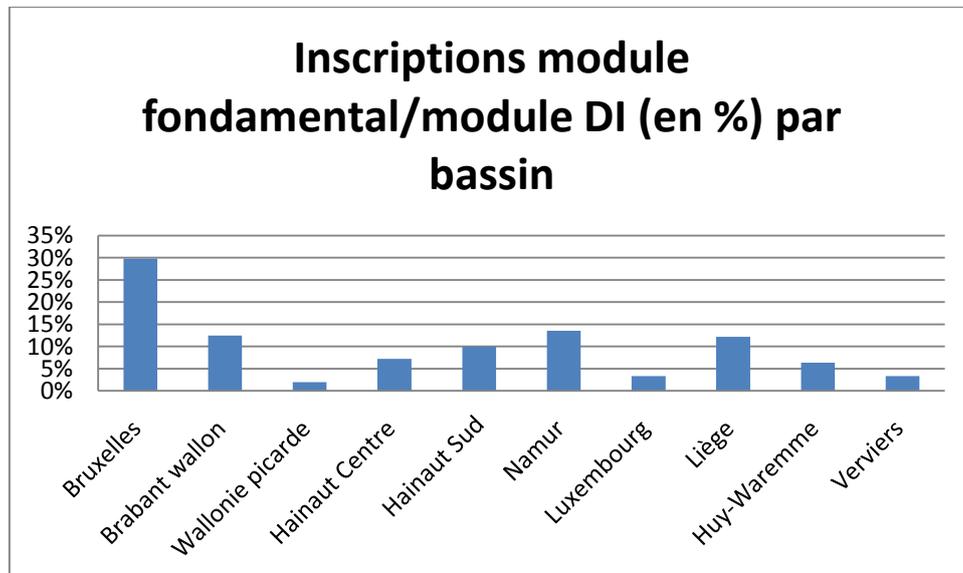
Sur les 225 demandes de participations introduites en 2018, 28 de celles-ci ont été refusées, 192 ont été validées.

De la répartition en % des hommes et des femmes dans la formation complémentaire module fondamental/module DI, en termes de demandes de participation en 2018 :

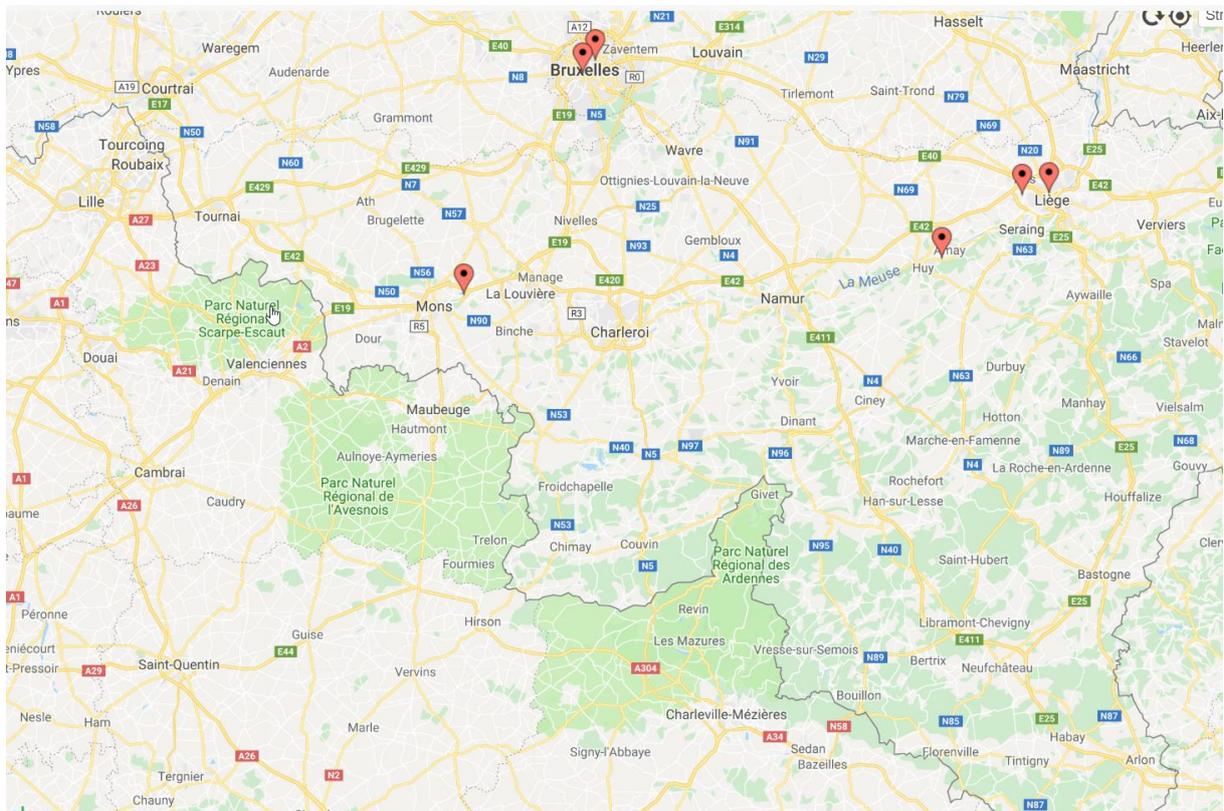


*Note : en 2017, nous constatons à respectivement 69% de femmes et 31% d'hommes.*

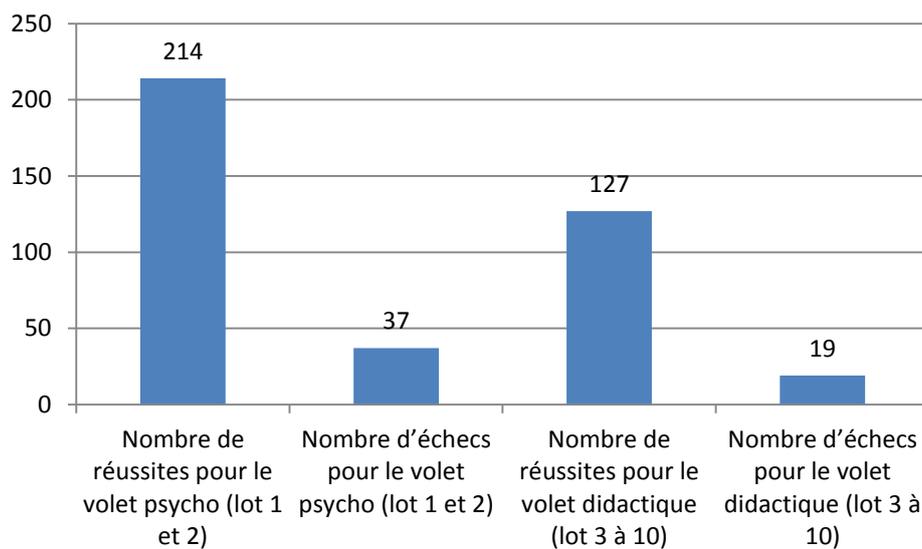
**Au départ des codes postaux liés aux adresses personnelles des participants-es, les inscriptions à ces modules de formation se répartissent comme suit par bassin :**



D'un point de vue géographique, les lieux réservés aux formations module fondamental/module DI concernent exclusivement des universités, des hautes écoles ou des établissements d'enseignement de promotion sociale et sont répartis de la manière suivante :



Les résultats et les échecs ayant un impact sur les certifications délivrées au terme des formations se répartissent comme suit :



La différence de 12 personnes ayant réussi ou échoué par rapport au nombre d'inscrits en sessions (N : 385) s'explique par le fait qu'une session 2017 fut certifiée en 2018.

## 2.5 : Les formations des formateurs internes

L'IFC travaille avec une équipe de formateurs internes qui prennent en charge les formations directement liées à l'ensemble des enjeux prioritaires du système éducatif.

Pour l'année 2017-2018, les formations dispensées par les formateurs internes représentent :

Nb de formations différentes organisées	Nb de sessions organisées	Nb inscrits dans les sessions organisées
47	160	2.707

Les sujets dispensés par l'équipe des formateurs internes sont riches et variés. En témoigne la liste qui suit :

*Macro Langues : Accompagner l'élève en difficulté au cours de langues modernes*  
*Développer l'estime de soi des élèves en situation de handicap*  
*La motivation des élèves du secondaire : comment les mobiliser davantage dans leurs apprentissages?*  
*Apprendre à apprendre- Pistes de travail pour l'enseignant*  
*Le PIA (Plan individualisé d'apprentissage)*  
*Du plan individuel d'apprentissage (PIA) au plan individuel de transition (PIT)*  
*Ecole et C.PMS, partenaires de l'approche éducative de l'orientation de l'élève.*  
*Le nouveau référentiel socles de compétences en langues modernes : qu'est-ce qui change ?*  
*Module de base. Le référentiel en Education à la philosophie et à la citoyenneté : pourquoi et comment ? (socles)*  
*Module complémentaire de deux jours. Le référentiel en éducation à la philosophie et à la citoyenneté : pourquoi et comment ? (socles)*  
*Module de base. Le référentiel en Education à la philosophie et à la citoyenneté : pourquoi et comment? (compétences terminales)*  
*Partager des questionnements liés à l'application du référentiel en éducation à la philosophie et à la citoyenneté*  
*Module complémentaire de trois jours. Le référentiel en éducation à la philosophie et à la citoyenneté : pourquoi et comment ? (socles)*  
*Les référentiels en Education à la philosophie et à la citoyenneté : pourquoi et comment?*  
*CEB et CE1D en mathématiques : des outils à exploiter au bénéfice de mes pratiques?*  
*CEB et CE1D en français : des outils à exploiter au bénéfice de mes pratiques*  
*Français - Construire des stratégies de lecture pour devenir lecteur expert*  
*Enseigner aux élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement*  
*Repérer et analyser les difficultés d'apprentissage dès le début de la maternelle (Décolâge)*  
*Développer le langage oral et écrit à l'école maternelle pour que les élèves rentrent gagnants dans l'apprentissage de la lecture (Décolâge)*  
*La CPU en tant que démarche collective*  
*Préparer concrètement et mettre en œuvre un processus d'intégration*  
*Mes élèves du secondaire : tous capables mais tous différents, comment faire ?*  
*Mes élèves sont tous différents, comment faire ? (enseignement fondamental/Décolâge) ?*  
*Macro Langues Modernes : Classe à double niveau, galère ou opportunité ?*  
*SUIVI Macro Langues Modernes : Classe à double niveau, une occasion de sortir des thèmes ?*

*Les mesures d'isolement et de contention pour protéger l'élève dans l'enseignement spécialisé  
Macro Langues Modernes : Favoriser l'expression orale en se basant notamment sur  
l'apprentissage coopératif.*

*Restons curieux. Les fondements de l'analyse systémique*

*L'enseignement maternel : atelier pédagogique du Pacte pour un Enseignement d'excellence*

*Soutenir et accompagner l'élève : atelier pédagogique du Pacte pour un Enseignement  
d'excellence*

*Le tronc commun : atelier pédagogique du Pacte pour un Enseignement d'excellence*

*École inclusive et approche éducative de l'orientation : atelier pédagogique du Pacte pour un  
Enseignement d'excellence*

*L'évolution du métier d'enseignant : atelier pédagogique du Pacte pour un Enseignement  
d'excellence*

*Bien-être au travail pour soi et pour les autres: éviter l'épuisement professionnel*

*Enseignants débutants: Comment réussir son entrée dans l'enseignement? Rencontre et échanges  
autour des questions des enseignants lors de leur entrée en fonction*

*Être référent pour l'accueil des enseignants débutants dans mon établissement, une opportunité  
d'enrichissement mutuel*

*Module complémentaire de deux journées : Être référent dans mon établissement, une  
opportunité d'enrichissement mutuel.*

*Entr'Apprendre - Stages en entreprise : demi-journée d'évaluation du processus (étape 4)*

*Formation de formateurs en interréseaux dans un centre de technologie avancée (CTA)*

*Macro Langues modernes : Elaborer un portefeuille de compétences de l'élève en fin de primaire*

*La dyslexie : formation de personnes relais au sein des établissements*

*Personnes Relais Lecture : Lire, l'affaire de tous*

*Se lancer dans l'utilisation d'outils numériques en classe et devenir personne-relais TIC pour son  
établissement*

*TravColl*

*L'agent PMS face à la complexité des demandes*

*Matinée d'information relative au "Plan de pilotage" destinée aux membres du Service de  
l'Inspection des Centres psycho-médico-sociaux*

L'IFC accorde par ailleurs une attention toute particulière aux formations au bénéfice des 23 formateurs internes. **Différentes situations de travail viennent ainsi « nourrir » les formateurs internes : le fait de co-construire les formations en équipe et de donner les formations en binôme, les moments de régulation en équipe projet, les moments de partage de ressources et de connaissances entre formateurs de l'équipe, l'auto-évaluation encouragée par l'entretien annuel avec le Fonctionnaire dirigeant, etc.**

Les aspects développés lors de ces occasions de développement professionnel sont donc multiples : il peut s'agir des connaissances liées aux thématiques des formations, de compétences d'animation de formations, d'attitudes pour travailler ensemble, des orientations du système éducatif, ...

En outre, comme il est important de penser la question de l'accompagnement des jeunes enseignants, **le passage du métier d'enseignant au métier de formateur est aussi à prendre en compte comme moment crucial et complexe en termes d'accompagnement et comme enjeu pour la professionnalisation des formateurs.**

## Chapitre 3. Organisation et gestion de l'IFC

### 3.1. Le contrat de gestion

Le contrat de gestion actuel de l'IFC a été adopté par le Gouvernement le 12 juillet 2017. Cette version a été approuvée par le CA du 25 août 2016 (puis confirmée lors du CA du 22 décembre 2016 suite à la désignation du nouveau Fonctionnaire dirigeant).

### 3.2. Les organes de gestion et de contrôle

L'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC) est un organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique (OIP de type B). Il est dirigé, sous l'autorité du Conseil d'administration et du Bureau, par un Fonctionnaire dirigeant désigné par le Gouvernement (art. 30 du décret du 11 juillet 2002).

Toutes les décisions prises par ces deux instances sont elles-mêmes soumises au contrôle des deux commissaires du Gouvernement. En outre, le Collège des commissaires aux comptes (un réviseur d'entreprise et un conseiller à la Cour des comptes) contrôle l'usage des deniers publics.



<b>Membres de droit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jean-Pierre HUBIN, Président (Bureau + CA) jusqu'au 25/01/2018</li> <li>• Lise-Anne HANSE, Présidente (Bureau + CA) à partir du 26/01/2018</li> <li>• Le directeur général de l'enseignement obligatoire ou son délégué (poste laissé vacant)</li> <li>• Chantal KAUFMANN jusqu'au 22/02/2018 et Etienne GILLIARD à partir du 17/05/2018</li> </ul>
<b>Déléguée du Service général du Pilotage du Système éducatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anne-Sophie LENOIR, Vice-Présidente (Bureau + CA)</li> </ul>
<b>Inspecteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Odette GILLET (Sylvie RENAUT)</li> <li>• Claudio FOSCHI (André FRANSOLET)</li> <li>• Pierre FENAILLE (Maurice MERKELBACH)</li> <li>• Philippe DELFOSSE (Bureau + CA) (Stéphane ADAM)</li> <li>• Gérard LEGRAND (Bureau + CA) (François RENIER)</li> </ul>
<b>Enseignement non confessionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Didier LETURCQ (Odette FERON)</li> <li>• Roberto GALLUCCIO (Georges CHAVAGNE)</li> <li>• Raymond VANDEUREN (Michel BETTENS)</li> <li>• Fanny CONSTANT, Vice-Présidente (Bureau + CA) (Pierre STEGEN)</li> </ul>
<b>Enseignement confessionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Godefroid CARTUYVELS (Frédéric COCHÉ)</li> <li>• Eric DAUBIE, Vice-Président (Bureau + CA) (Francis LITRE)</li> <li>• Patrick LENAERTS (Monika VERHELST)</li> <li>• Sophie DE KUYSSCHE (Gengoux GOMEZ)</li> </ul>
<b>Organisations syndicales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Joseph THONON (Olivier BOUILLON)</li> <li>• Laurence MAHIEUX (Philippe DOLHEN)</li> <li>• Murielle VIGNERON (Christine GENOT)</li> </ul>
<b>Experts des Universités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evelyne CHARLIER (Ghislain CARLIER)</li> <li>• Marc DEMEUSE (Christian ORANGE)</li> </ul>
<b>Experts des Hautes Ecoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anne GIACOMELLI (Vincent CAPPELIEZ)</li> <li>• Dominique DAEMS (Graziella DELEUZE)</li> </ul>
<b>Commissaires du Gouvernement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jean LEBLON</li> <li>• Baudouin DUELZ</li> </ul>
<b>Commissaires aux comptes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Didier CLAISSE*, Conseiller à la Cour des Comptes</li> <li>• Christine COYETTE-VANDEN BOSCH, Réviseur d'Entreprises</li> </ul>

\*Jusqu'au mois de juin 2018.

Notons, par ailleurs , que le médiateur de la Région wallonne et de la Communauté française veille à la qualité du service rendu au public.

Enfin, le Gouvernement et le Parlement vérifient, à partir des rapports d'activités et d'évaluation mais également à partir de questions portant sur l'un ou l'autre sujet d'actualité, le fonctionnement et la qualité du travail de l'IFC.

Les ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration au cours de l'année 2018 sont repris à l'annexe 2. Le Bureau s'est réuni 12 fois. Le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois et a été organisé une fois sous la forme d'un CA électronique (10 réunions au total).

L'IFC est doté d'un nouveau règlement organique, approuvé par le CA de l'IFC en sa séance du 25 janvier 2018 et adopté par le Gouvernement le 29 août 2018 (publié au MB le 20 septembre 2018).

Les modifications apportées au règlement organique sont substantielles, tant au niveau de la forme que du contenu. Elles sont notamment liées à la mise en œuvre de la simplification administrative et au plan d'administration en ce qu'il prévoit que l'IFC « est administré dans une perspective de développement durable ». L'entrée en vigueur de la nouvelle loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics a également impliqué des ajustements au règlement organique. Ainsi, les montants prévus pour les procédures ont été adaptés aux nouveaux montants prévus par la loi, essentiellement pour les marchés de faible montant dans le cadre des frais de fonctionnement de l'IFC.

Au niveau de la forme, le règlement organique a été remanié pour apporter plus de clarté à l'ensemble.

### 3.3. L'équipe

<p>Direction</p> 	<p><b>François-Gérard Stolz</b></p>
<p>Service</p>  <p>administratif</p>	<p><b>Pascale Beernaert</b><sup>7</sup> - niveau 3 - temps plein  <b>Romain Delfosse</b> - niveau 3 - temps plein  <b>Nathalie Delporte</b><sup>8</sup> - niveau 2<sup>+</sup> - temps plein  <b>Isabelle D'Hondt</b> - niveau 2+ – mi-temps  <b>Sophie Filée</b><sup>9</sup> - niveau 2<sup>+</sup> - temps plein  <b>Sébastien Gilles</b><sup>10</sup> - niveau 2<sup>+</sup> - temps plein  <b>Nathalie Lefrant</b> - niveau 2<sup>+</sup> - temps plein  <b>Carine Martin</b> - niveau 2 - temps plein  <b>Serge Massin</b> - niveau 2<sup>+</sup> - temps plein  <b>David Mathurin</b><sup>11</sup> - niveau 2<sup>+</sup> - temps plein  <b>Christophe Mélon</b> - niveau 1 – temps plein  <b>Michaël Pierard</b><sup>12</sup> - niveau 2<sup>+</sup> - temps plein  <b>Marie Résimont</b> - niveau 2<sup>+</sup> - temps plein  <b>Alison Tournay</b><sup>13</sup> - niveau 2 - temps plein  <b>Céline Vandenbussche</b> - niveau 2<sup>+</sup> - temps plein</p>
<p>Service</p>  <p>pédagogique</p>	<p><b>Valérie Baffrey</b> - niveau 1 - temps plein  <b>Véronique Bourgeois</b><sup>14</sup> - niveau 1 - temps plein  <b>Aurélié Brouwers</b> – niveau 1 – temps plein  <b>Francesco Dell'Aquila</b> - niveau 1 - temps plein  <b>Isabelle D'Hondt</b> - niveau 1 – mi-temps  <b>Caroline Letor</b> - niveau 1 - temps plein  <b>Alexandra Schmidt</b> – niveau 1 – temps plein  <b>Charline Saeys</b> – niveau 1 – temps plein  <b>Fabienne Dorbolo</b> – niveau 1 – temps plein  <b>Laetitia Desmet</b> – niveau 1 – temps plein</p>

<sup>7</sup> Mise à disposition par le Ministère.

<sup>8</sup> Agent statutarisé.

<sup>9</sup> Agent statutarisé.

<sup>10</sup> Agent statutarisé.

<sup>11</sup> Mise à disposition par l'ETNIC.

<sup>12</sup> Mise à disposition par l'ETNIC.

<sup>13</sup> CDD à partir du 23 février 2016 en qualité d'agent Rosetta.

<sup>14</sup> Fin du contrat de travail le 1er octobre 2018.

<p style="text-align: center;">Service</p>  <p style="text-align: center;">affaires transversales</p>	<p><b>Mary-Anne Gohy</b> - niveau 2<sup>+</sup> - temps plein</p> <p><b>Laura Pirson</b><sup>15</sup> - niveau 1 - temps plein</p> <p><b>Jessica Re</b><sup>16</sup> – niveau 1 – temps plein</p> <p><b>Hélène Meeus</b> – niveau 1 – temps plein</p>
<p style="text-align: center;">Formateurs internes</p> 	<p><b>Stéphane Arts</b> - temps plein</p> <p><b>Pol Bollen</b> - mi-temps</p> <p><b>Cécile Botton</b> - temps plein</p> <p><b>Francis Bruyndonckx</b> – 5h/semaine</p> <p><b>Viviane Bruyndonckx</b> - temps plein</p> <p><b>Serge Dehon</b> - temps plein</p> <p><b>Grégory Didens</b><sup>17</sup> - temps plein</p> <p><b>Fabienne Dorbolo</b> - temps plein</p> <p><b>Guy De Meerschman</b> - mi-temps</p> <p><b>Joëlle De Muer</b> - temps plein</p> <p><b>Stéphanie Descheemaeker</b><sup>18</sup> - temps plein</p> <p><b>Anne Duterme</b><sup>19</sup> - temps plein</p> <p><b>Florence Gauthier</b> - temps plein</p> <p><b>Pierre Goffioul</b> - temps plein</p> <p><b>Pierre Hardy</b> - temps plein</p> <p><b>Rudy Lamock</b> - temps plein</p> <p><b>Cédric Ledent</b> - temps plein</p> <p><b>Jean-Paul Lejeune</b> - temps plein</p> <p><b>Marie-Christine Marion</b><sup>20</sup> - temps plein</p>

<sup>15</sup> Agent en interruption de carrière du 1er octobre 2017 au 1er octobre 2018.

<sup>16</sup> Agent engagé en remplacement de Madame Pirson pour la durée de son interruption de carrière puis octroi d'un CDI le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

<sup>17</sup> Début de charge de mission au 1er octobre 2018.

<sup>18</sup> Fin de charge de mission au 30 juin 2018.

<sup>19</sup> Fin de charge de mission au 30 juin 2018.

<sup>20</sup> Début de charge de mission au 17 septembre 2018.

	<p><b>Joëlle Nix</b> - temps plein</p> <p><b>Agnès Olivier</b> - temps plein</p> <p><b>Patrick Schevers</b> - temps plein</p> <p><b>Pierre Van Hoye</b> – mi-temps</p>
--	--

À l'exception du Fonctionnaire dirigeant qui est désigné par le Gouvernement, tous les membres du personnel sont recrutés et nommés par le Bureau, conformément à l'article 45 du décret de 2002, sur proposition du Fonctionnaire dirigeant.

Depuis octobre 2009, par décision du Bureau, plus personne n'exerce la fonction de directeur.

Par ailleurs, pour le service informatique, 2 membres du personnel de l'ETNIC sont affectés à l'IFC contre remboursement de traitement.

En **2018**, l'équipe a géré :

- pour le dossier « formation en cours de carrière » :
  - **54.271** journées de formation (nombre de participants inscrits à 1 jour de formation) ;
  - **28.727** suivis pédagogiques et administratifs d'inscriptions à une formation (encodage et analyse des évaluations, délivrance et envoi des confirmations d'inscription puis des attestations de fréquentation, remboursement des frais de déplacement, ...) ;
  - l'encadrement, le suivi et la régulation du travail des **formateurs internes (23 formateurs-trices, 47 formations différentes, ...)** ;
  - l'analyse et le suivi des offres de formation faites par les institutions via des accords de coopération (**92** offres des Centres de compétences, **37** offres des Centres de technologies avancées, **47** intégrations, ...) ;
  - le travail lié aux procédures de marché public (141 candidatures, 494 offres dont 455 sont retenues après analyse et négociation).
  
- pour le dossier « formation initiale des directeurs, volet commun à l'ensemble des réseaux » :
  - **556** demandes de participation entre le 01/01/2018 et le 31/12/2018 (envoyées à l'AGE – Directions générales des Personnels de l'Enseignement - pour validation, suivi administratif et informatique du dossier) ;
  - **1.497** suivis pédagogiques et administratifs des inscriptions dans un des 3 axes de la formation (encodage et analyse des évaluations, confirmation de l'inscription, calcul et attestation de la participation d'au moins 75% du temps de la formation, suivi administratif du dossier) dans **74** sessions de formation (analyse de l'offre de départ, régulation en cours d'année sur la base des évaluations, commande de la session, suivi et paiement des factures, ...).

- pour le dossier « module fondamental/DI » :
  - **225** demandes de participation entre le 01/01/2018 et le 31/12/2018 (envoyées à l'AGE – Directions générales des Personnels de l'Enseignement - pour validation, suivi administratif et informatique du dossier) ;
  - **26** sessions ont été organisées en 2018.
  
- pour les échanges à partir de la seule adresse générale de l'IFC :
  - **11.059 dossiers archivés** en 2018 (toutes les entrées et les sorties d'un même dossier sont classées ensemble dans notre système d'archivage) reprenant les courriers et courriels archivés (hors formulaires d'inscription qui font l'objet d'un répertoire séparé et autres courriels adressés directement aux adresses professionnelles des agents).
  - sans compter l'ensemble des dossiers connexes que sont la **rédaction des différents rapports**, la **collaboration active** à la gestion des projets portés par les ministres et l'administration.

Les quelques chiffres présentés illustrent (imparfaitement) la quantité de travail administratif nécessaire pour assurer la préparation, l'organisation et le suivi des formations proposées par l'IFC. La réalisation de ces tâches n'est rendue possible que par l'investissement et le souci d'assurer un service (public) de qualité partagés par tous les membres du personnel de l'IFC.

### 3.4. Les marchés publics

Durant l'année 2018, l'IFC a notamment attribué les marchés publics suivants :

- le marché de services de formation en cours de carrière du personnel de l'enseignement spécialisé, fondamental ordinaire, secondaire ordinaire et des agents des centres PMS pour l'année scolaire 2018-2019 ;
- le marché de services de formation en cours de carrière macro-obligatoire en interréseaux pour les maîtres spéciaux en éducation physique et les psychomotriciens des établissements de l'enseignement fondamental organisés ou subventionnés par la FWB pour l'année scolaire 2018-2019 ;
- le marché public de services portant sur l'organisation et la certification de la formation initiale des directeurs – volet interréseaux pour l'année 2018-2019 (renouvelable 1 an sur demande expresse du Pouvoir adjudicateur) ;
- le marché public portant sur la formation « Indicateurs » pour l'année 2018-2019 ;
- les marchés publics relatifs à des formations destinées aux membres du Service de l'Inspection (Excel, CPMS, règles de sécurité dans les locaux) ;
- le marché public de services portant sur l'organisation de la Formation "Gouvernance numérique : protection des données" pour l'année 2018-2019 ;
- le marché de services relatif à l'impression et au dépôt d'une brochure de présentation de l'IFC encartée au sein de l'édition du magazine PROF du mois de septembre 2018 ;
- le marché de services relatif à l'organisation d'un repas annuel pour l'équipe de l'IFC ;
- le marché de services relatif au déménagement dans le bureau supplémentaire occupé par l'IFC ;

- le marché public de services relatif à l'installation de câblage dans le bureau supplémentaire occupé par l'IFC ;
- le marché public de services relatif à l'installation d'un système d'alarme dans le bureau supplémentaire occupé par l'IFC ;
- le marché public de services relatif à l'installation et à l'entretien d'extincteurs dans les bureaux de l'IFC ;
- le marché public de services relatif au nettoyage et à l'entretien des bureaux de l'IFC pour la période 2019-2021 ;
- le marché public de service relatif à la mise en page graphique de l'encart inséré chaque année dans le magazine Prof de septembre ;
- le marché de services relatif à l'organisation d'une journée et d'un repas « team building » pour l'équipe de l'IFC.

Les données synthétiques des marchés attribués et des marchés en cours en 2018 sont reprises en annexe 4.

L'ensemble des marchés publics est géré et supervisé par le Services des Affaires transversales et le Fonctionnaire dirigeant. Les marchés de services de formation nécessitent particulièrement l'implication de l'équipe pédagogique. Les marchés de fournitures sont pris en charge par le service administratif.

L'entrée en vigueur en 2017 de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics a nécessité une adaptation des procédures de marchés utilisées à l'IFC. Grâce à différentes formations suivies par le Service des Affaires transversales, cette transition a pu être assurée et les nouvelles procédures utilisées sont en phase avec la législation.

Etant donné l'ampleur du marché de services de formation, nous nous attardons quelque peu sur celui-ci dans ce point.

Depuis 2014, les procédures relatives au marché public de services de formation sont informatisées : les candidatures et les offres sont encodées en ligne par les soumissionnaires et l'analyse de celles-ci par les pédagogues s'opère en ligne également. Cette plus-value, rendue possible grâce à une application informatique conçue en interne par les informaticiens, est sans cesse améliorée.

Un des points forts de ces marchés est qu'ils sont opérés selon une procédure négociée. Bien que nous recevons des centaines d'offres chaque année, nous les négocions séparément avec les soumissionnaires. Le moment de la négociation permet de clarifier et d'améliorer chacune des offres de formation. Il est également un précieux temps d'évaluation et de régulation des actions de l'année précédente. L'offre de formation est analysée avant mais aussi après la négociation en vue d'être comparée aux autres offres d'un même lot.

L'analyse préalable à la négociation est réalisée sur la base de critères d'analyse du contenu et de la méthodologie. Il en est de même pour le profil de chacun des formateurs où 3 dimensions sont vérifiées :

- connaissance et expertise du sujet traité ;
- expériences professionnelles utiles prouvées, par exemple dans l'enseignement ou dans le cadre d'un projet de recherche ;

- expériences professionnelles en matière de formation d'adultes.

La rigueur de l'analyse réalisée est à souligner.

Par ailleurs, la communication avec les candidats et les soumissionnaires est très aboutie sur ce dossier. Plusieurs réunions d'information ont été organisées lors desquelles le Fonctionnaire dirigeant était entouré d'un informaticien, d'un pédagogue, d'un administratif et d'un membre du service juridique afin de pouvoir répondre à toutes les questions des soumissionnaires. Un folder reprenant un maximum d'informations susceptibles d'aider les candidats a été rédigé et distribué lors des réunions d'information. Enfin, le représentant du service juridique, deux des agents administratifs et les pédagogues en fonction de leurs compétences ont répondu activement à toutes les questions durant la totalité de la procédure, tant par téléphone que par courrier électronique.

### **3.5. Les conventions de collaboration**

En dehors des marchés publics, l'IFC noue des conventions de collaborations avec plusieurs partenaires institutionnels qui sont :

- Les Centres de compétence de la Région wallonne ;
- Les Centres de technologies avancées ;
- Annoncer la Couleur ;
- YAPAKA ;
- Le Service général des Lettres et du Livre ;
- L'ONE pour les professionnels de l'accueil « Décret ATL » (qui ont un droit d'accès aux formations organisées par l'IFC).

Ces partenariats permettent à l'IFC d'encore augmenter la diversité de son offre de formation en proposant des thématiques parfois très spécifiques et techniques, notamment pour le public de l'enseignement qualifiant.

Les Centres de compétence (CDC) de la Région wallonne et les Centres de technologies avancées (CTA) mettent à disposition des enseignants en formation leurs équipements de pointe. Ces collaborations se traduisent par une diversité d'offres de formations dans de multiples secteurs. Celles-ci ont pour objectifs d'informer et de sensibiliser les professeurs des cours techniques et de pratique professionnelle aux métiers et aux technologies de pointe et de leur apprendre in fine à intégrer de nouvelles connaissances et savoir-faire dans leurs pratiques d'enseignement.

En matière de citoyenneté, une convention de collaboration est signée avec ALC- Annoncer la Couleur. ALC est un programme fédéral d'éducation à la citoyenneté mondiale qui propose aux enseignants des démarches pédagogiques originales et participatives pour aborder cette thématique avec les jeunes.

Par ailleurs, le service YAPAKA, qui met en place un programme de prévention de la maltraitance à l'initiative du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, offre une formation sur « L'enfance

négligée ou maltraitée : coordonner nos actions » à destination des directions des établissements scolaires et des agents PMS.

Le Service général des Lettres et du Livre et l'IFC collaborent dans le cadre de la formation « Personne Relais Lecture : lire, l'affaire de tous ». Lors de ces formations, le SGLL met à disposition de l'IFC des intervenants pour réaliser l'exposé des ressources et outils mis à disposition par la FWB en lien avec la lecture, ainsi que pour l'animation de plusieurs ateliers.

Pour chacun des partenaires avec lesquels l'IFC conventionne, une réunion de régulation est organisée chaque année en vue d'améliorer les offres de formations concernées.

Pour les Centres de compétence :

Nb de formations différentes organisées	Nb de sessions organisées	Nb inscrits dans les sessions organisées
68	166	1.754

Pour les Centres de technologies avancées :

Nb de formations différentes organisées	Nb de sessions organisées	Nb inscrits dans les sessions organisées
19	33	207

Pour Annoncer la Couleur :

Nb de formations différentes organisées	Nb de sessions organisées	Nb inscrits dans les sessions organisées
4	7	112

Pour YAPAKA :

Nb de formations différentes organisées	Nb de sessions organisées	Nb inscrits dans les sessions organisées
1	2	23

Pour le SGLL :

Nb de formations différentes organisées	Nb de sessions organisées	Nb inscrits dans les sessions organisées
1	1	9

### **3.6. La contribution de l'IFC aux Plans d'actions du Gouvernement et aux travaux des instances européennes**

L'IFC apporte son expertise sur des thématiques pour lesquelles il forme entre autres les membres du personnel de l'enseignement (ex. le Plan d'actions du Gouvernement FWB relatif aux droits de l'enfant, le Rapport concernant l'intégration des migrants dans les écoles).

L'IFC contribue également à fournir des indicateurs au Conseil de l'Europe concernant l'enseignement et la formation professionnelle (ex. sur les compétences démocratiques, sur les politiques de lutte contre la radicalisation, sur le plan d'action en matière d'éducation numérique, concernant les questions statistiques pour Eurydice, etc.).

### **3.7. La communication envers les usagers de l'IFC**

Les usagers ont de multiples possibilités d'interpeller l'IFC directement et de faire état de leurs besoins et souhaits non seulement au travers des moyens de communication traditionnels (mails, téléphone, réunions de rencontre ou représentations publiques) mais surtout grâce à un questionnaire d'évaluation qui est remis à chaque participant aux formations. Ce questionnaire est complété sur place de manière anonyme à l'issue de la formation ; il est encodé et analysé par nos services. Le questionnaire d'évaluation est un des moyens par lequel le participant peut communiquer à l'IFC un retour sur la formation qu'il a suivie et notamment l'identification de nouveaux besoins pour lesquels, de son point de vue, il ne trouve aucune offre de formation parmi l'offre globale. L'analyse de ces besoins a été communiquée aux groupes de travail chargé de l'élaboration des programmes.

A côté de l'information donnée de vive voix, celle accessible par les outils numériques est aujourd'hui totalement incontournable. Comme tous les organismes, l'IFC déploie sa communication sur un site internet qu'il veut de plus en plus accessible, lisible, accueillant et pertinent. Ce site permet le téléchargement de nombreuses informations par profil d'utilisateur liées directement aux différentes missions de l'IFC. La mise en ligne des données, actualisées en temps réel, concernant chacune des formations organisées par l'IFC donne l'occasion aux usagers de trouver l'information utile via des moteurs de recherche, de connaître l'état de l'offre de formations, le nombre de places disponibles, de s'inscrire dans une de celles-ci ou sur une liste d'attente et de se voir délivrer une confirmation immédiate de l'opération effectuée. Les personnes inscrites à nos formations ont un accès personnalisé sur notre site et peuvent y lire le suivi de leurs inscriptions.

Si le site internet actuel est opérationnel, une révision de son interface est nécessaire afin d'augmenter son attractivité, sans pour autant sacrifier la qualité et la mise à jour des informations proposées aux usagers. Il est notamment prévu de rendre le site web « full responsive ». A cette fin, un appel d'offre a été lancé dans le cadre d'un marché public à diverses entreprises spécialisées dans le graphisme dont les compétences viendront compléter celles des informaticiens de l'IFC pour la création du nouveau site internet.

Toujours sur le site web, l'IFC met ponctuellement en avant des formations spécifiques en page d'accueil afin d'atteindre un public défini. L'envoi de newsletters aux établissements scolaires ou directement auprès du membre du personnel ayant manifesté son intérêt est également organisé.

A l'heure actuelle, la présence sur les réseaux sociaux est indispensable afin de pouvoir obtenir la plus grande visibilité auprès du public, même pour les organismes publics tels que l'IFC. C'est pour cette raison que l'IFC a décidé de lancer sa propre page Facebook en novembre 2018 (<https://www.facebook.com/IFC.formations>), afin de disposer d'un moyen de communication actuel et plébiscité par le public. Depuis le lancement, la page a été « likée » par 936 personnes. Par ailleurs, elle dispose de plus de 1.000 abonnés. C'est donc devenu un outil de communication important dont les publications ont une forte visibilité (la dernière publication en date relative au Tronc commun a été vue par plus de 18.000 personnes et relayée presque 100 fois). Les différentes publications de cette page portent à la fois sur l'offre de formation de l'IFC, les événements intégrés au programme de formation, les offres d'emploi et les informations diverses sur l'évolution du système éducatif.

Un encart dans le magazine PROF envoyé en septembre au domicile des membres du personnel de l'enseignement et des C.PMS présente les actions phares de l'IFC. Chaque membre de l'équipe IFC participe à la rédaction de cet encart en fonction des dossiers sur lesquels il travaille. La cellule communication rassemble et met en page ces informations afin de leur offrir une belle lisibilité. Une copie de cet encart est disponible sur le site de l'IFC.

Des contacts directs sur le terrain des utilisateurs ont lieu lors des formations essentiellement collectives ou celles liées à nos formateurs internes. Dans le cadre des organisations collectives, les directions sont rencontrées et contactées à plusieurs reprises. Au cours de ces réunions, elles sont informées des orientations du programme et des aspects organisationnels. Des outils de communication pour leurs personnels leur sont fournis de manière à ce que l'information transmise en cascade soit la plus fiable possible. Il n'est cependant pas toujours évident malgré nos sollicitations que la communication remonte ensuite des directions vers l'IFC une fois que l'organisation collective concernée a eu lieu, notamment à propos des points forts ou des difficultés rencontrées.

L'IFC utilise une plateforme de formation et développe en interne une série de formations de type hybride, en partie en présentiel, en partie à distance. Cette méthodologie favorise les échanges et les informations en réseaux de professionnels.

Notons qu'une déclaration de confidentialité a été établie suite à l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection de données (RGPD) le 25 mai 2018. Toutes les données à caractère personnel collectées sont traitées conformément aux dispositions du RGPD, dans le cadre des missions d'intérêt public dévolues à l'IFC. Ladite déclaration est accessible en ligne sur le site internet.

L'IFC effectue également un important travail de communication transparente vis-à-vis de ses partenaires.

Cela se traduit notamment par l'organisation de séances d'information techniques à destination des soumissionnaires lors de la procédure des marchés publics de formation en cours de carrière. Ceux-ci sont par ailleurs régulièrement informés, orientés, soutenus au sujet des procédures, délais et recommandations grâce à la création d'applications informatiques leur étant destinées mais également par un soutien continu de personnes relais en interne, la création de supports de communication réalisés par la cellule communication.

Un *vade mecum* guide et soutient opérateurs et formateurs dans leurs interactions avec l'IFC, de l'élaboration des programmes à l'évaluation d'une formation en cours de carrière.

Les organismes de formation partenaires peuvent également consulter, de manière sécurisée, l'état des inscriptions dans les formations qu'ils ont proposé d'assumer.

L'évaluation des formations (résultats quantitatifs et commentaires encodés) est communiquée aux opérateurs de formation via le site de l'IFC. Ils disposent donc d'informations (notamment via un score lié au dispositif et une catégorisation des formations faite à partir de celui-ci : formations problématiques, moyennes, qui tiennent la route et excellentes) pour mettre en place une régulation éventuelle des formations problématiques ou dégager les caractéristiques des formations excellentes.

Au niveau de sa communication externe, l'IFC a une obligation légale de transparence. Cela se traduit essentiellement de quatre manières:

- les rapports annuels d'activités transmis au Gouvernement et au Parlement puis publiés sur notre site;
- les 3 rapports d'évaluation (de la formation en cours de carrière, de la formation initiale des candidats directeurs, de la formation complémentaire module fondamental/ module DI) transmis à la Commission de Pilotage, au Gouvernement et aux organismes de formation puis publiés sur notre site;
- le plan de développement qui accompagne chaque projet de budget transmis au Gouvernement et au Parlement;
- les réponses aux questions parlementaires.

Au niveau interne, la communication se fait essentiellement via la tenue de réunions et par l'envoi de mails d'information, en ce compris un relais quotidien des articles de la revue de presse du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les parutions au *Moniteur belge* en lien avec les matières de l'IFC.

Tous ces éléments de communication méritent une réflexion de fond afin de les articuler dans un plan global permettant d'améliorer leur efficacité. Ce travail devra être réalisé dans les prochaines années.

### 3.8. La gestion des plaintes adressées à l'IFC

Chaque plainte parvenant à l'IFC est traitée de manière identique : un accusé de réception est envoyé au plaignant dans les 3 jours suivants la réception de sa plainte. Une réunion du service des plaintes est ensuite organisée afin de traiter le fond de celle-ci. Lors de cette réunion, le service des plaintes décide du suivi à mettre en œuvre.

Systématiquement, le suivi de la plainte fait l'objet des actions suivantes :

1. Contact avec l'opérateur de formation, voire avec le formateur, contre lequel la plainte a été introduite ;
2. Analyse des évaluations de la formation concernée ;
3. Analyse des évaluations de toutes les sessions de cette formation ou de ce formateur.

Si l'analyse des premiers éléments de la plainte le nécessite, d'autres actions sont encore envisagées :

1. Mener des entretiens avec des participants à la formation concernée ;
2. Mener des entretiens avec le-s chef-s d'établissement concerné-s ;
3. Organiser une observation de la session suivante.

Une fois l'analyse menée à son terme, une réponse définitive est envoyée au plaignant afin de l'informer du suivi.

L'IFC a adopté un nouveau ROI Plaintes, approuvé le 17 août 2018 par son Conseil d'administration et entré en application dès le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Le nouveau règlement prévoit que les plaintes peuvent être déposées via un formulaire en ligne disponible sur le site de l'IFC. Par ailleurs, les délais de réponse ont été revus afin d'être plus conformes à la réalité du terrain.

Au cours de l'année 2018, nous avons enregistré 10 plaintes adressées à l'IFC. Le nombre de plaintes se situe dans la moyenne des plaintes des cinq dernières années :

	2014	2015	2016	2017	2018
Nb plaintes	10	9	7	9	10

La teneur principale de ces plaintes est reprise ci-dessous.

#### **Plainte n° 1 – « Module DI – Pas d'aménagement raisonnable »**

Le plaignant (participant à la formation) signale à l'IFC que ses demandes d'aménagements raisonnables, ainsi que celles d'autres participants, n'ont pas été rencontrées lors de la formation.

L'IFC a répondu à la plaignante et a pris contact avec l'ensemble des opérateurs dispensant des formations certificatives (Module DI et FID) en vue de réguler la question de la mise en place d'aménagements raisonnables. Une réunion avec UNIA et l'ensemble des opérateurs qui pouvaient être présents s'est tenue. Une procédure en interne a également été mise en place pour permettre

aux participants de faire part de leur demande d'aménagements raisonnables dès que possible pour que l'IFC puisse envisager les mesures nécessaires.

#### **Plainte n° 2 – « *Module DI – Accès à la copie* »**

Le plaignant (participant à la formation n'ayant pas réussi l'épreuve de certification) a fait part à l'IFC du refus de l'opérateur de fournir la copie de son épreuve de certification.

L'IFC a pris contact avec l'opérateur afin de rappeler que tant le RGPD que le décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration consacrent le droit, pour les participants aux formations, de consulter, voire de prendre copie de leur questionnaire.

#### **Plainte n° 3 – « *FCC - Observer l'élève pour repérer ses ressources et ses difficultés* »**

Le plaignant (un participant de la formation) s'interroge quant au contenu de la formation et quant au comportement de la formatrice. Elle informe que la formation n'a pas rencontré ses attentes.

L'IFC a analysé les évaluations et a pris contact avec l'opérateur. La formatrice a indiqué avoir remarqué que la formation qu'elle a dispensée semble plus adaptée aux professeurs qui travaillent avec des élèves en grande difficulté. Elle a ajouté aussi que les objectifs et le contenu de la formation ne semblaient pas correspondre aux attentes de plusieurs participants davantage centrées sur les troubles « dys ». Sur la base de cette expérience, elle veillera à mettre en place des adaptations pour davantage prendre en compte le public de professeurs qui enseignent dans des contextes comme le vôtre.

#### **Plainte n° 4 – « *FCC - L'adolescence, une nouvelle étape* »**

Le plaignant (un participant à la formation) fait part d'un comportement agressif de la formatrice.

L'IFC a analysé les évaluations des participants, ainsi que l'évaluation complétée par la formatrice et a pris contact avec l'opérateur de formation pour signaler la difficulté et obtenir des observations complémentaires.

La formatrice a admis que la formation ne s'était pas déroulée au mieux en raison de différents facteurs tant liés à sa santé, qu'au local et à la dynamique de groupe particulière. Les informations ont été transmises au plaignant et l'attention de la formatrice a été attirée sur l'importance d'exercer la plus grande vigilance dans la manière de formuler certains propos sensibles ou sujets à interprétation.

#### **Plainte n° 5 et plainte n° 6 – « *FCC - Créer ensemble par l'écoute : expérimenter la pensée créative et en découvrir les leviers par l'impro* »**

Les plaignants (participants à la formation) soulèvent auprès de l'IFC que le formateur a tenu des propos grossiers à l'encontre de certains participants à la formation.

L'IFC a consulté les évaluations des participants et les évaluations complétées par le formateur, lesquelles étaient assez positives. Un contact a été pris avec l'opérateur de formation pour lui faire part de la difficulté rencontrée. L'opérateur a reconnu que le formateur pouvait avoir des comportements et réactions qui sortent du cadre. L'IFC a indiqué que si le cas devait se répéter, la collaboration entre l'IFC et le formateur ne pourrait plus se poursuivre.

**Plainte n° 7 – « FCC – Organisation et gestion des inscriptions »**

Le plaignant fait part de son mécontentement concernant le déroulement des inscriptions et l'offre de formation de l'IFC.

Une réponse circonstanciée expliquant la gestion des inscriptions dans le cadre d'une organisation collective qui est particulièrement complexe. Par ailleurs, l'IFC convient que l'offre de formations en langues modernes est malheureusement limitée par rapport au nombre de demandes.

**Plainte n° 8 – « FCC – Organisation et gestion des inscriptions »**

Le plaignant fait part de son mécontentement à la fois par rapport à l'organisation suite à l'annulation d'une formation et au choix et à la qualité des formations proposées par l'IFC.

L'IFC a apporté une réponse au plaignant en expliquant que l'IFC a fait face à plusieurs annulations successives de formation à quelques jours du début de l'ensemble des formations. Les directions des membres du personnel concernés sont alors systématiquement informées afin qu'elles puissent les en avertir et leur soumettre les alternatives proposées par l'IFC. Dans le cas présent, l'IFC n'a pu, vu les délais impartis, envoyer une nouvelle liste de présence à l'opérateur de la formation alternative, ce qui a posé des difficultés au plaignant.

Par ailleurs, l'IFC a apporté une explication quant à la manière de sélectionner les opérateurs de formation (marchés publics, convention de collaboration, ...) et a sollicité des informations complémentaires concernant les sessions pour lesquelles le plaignant faisait part de son mécontentement. Celui-ci n'a néanmoins pas apporté de réponse à l'IFC.

**Plainte n° 9 – « FCC – Organisationnel au niveau de l'établissement accueillant »**

Le plaignant (un participant à une formation) signale à l'IFC que l'établissement accueillant ne chauffe pas les locaux de formations.

L'IFC a pris contact avec l'établissement pour connaître les raisons du défaut de chauffage. L'établissement a expliqué que le défaut de chauffage était dû à un problème technique indépendant de leur volonté et que la réparation est intervenue aussi vite que possible, lors de la première journée de formation. L'IFC en a informé le plaignant.

**Plainte n° 10 – « FCC – Lieu de formation dans les organisations collectives »**

Le plaignant indique qu'il estime qu'il n'est pas correct d'obliger les enseignants à s'inscrire à des formations sans en connaître le lieu à l'avance, le lieu étant, selon lui, l'un des critères de choix de la formation.

L'IFC, après vérification, a constaté que le lieu de formation du plaignant se situe à moins de 10 km du lieu de formation. Une réponse a été apportée pour expliquer les raisons pour lesquelles le lieu de formation ne peut pas être déterminé longtemps à l'avance dans le cadre des organisations collectives et que les formations se déroulaient (sauf exception liées par exemple à un lieu de formation spécifique pour un opérateur spécifique) dans la zone géographique du lieu de l'établissement scolaire où le membre du personnel travaille.

## Chapitre 4. Le développement de l'IFC et ses perspectives

Les différentes orientations prises par les acteurs du Pacte pour un Enseignement d'excellence tel qu'approuvé en 2017 sont progressivement traduites en législation et réglementation nouvelles. Citons, par exemple, pour les plus significatives dans le cadre des travaux de l'IFC :

- le décret « pilotage » du 13/09/18 modifiant le décret « missions »,
- le décret « statut des DZ/DCO » du 13/09/18,
- le décret « Inspection » du 10/01/19,
- le décret du 14/03/19 modifiant le décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs (formation initiale des directeurs),
- le décret « conseillers au soutien et à l'accompagnement » adopté le 27/03/19 par le Parlement de la FWB,
- le décret « Code – Tronc commun » adopté le 02/05/19 par le Parlement de la FWB.

Celles-ci façonnent un système éducatif qui se transforme progressivement mais, reconnaissons-le, rapidement.

L'offre de formation proposée par l'IFC traduit sa volonté de se mettre au service des équipes éducatives pour les accompagner, les soutenir dans l'exercice quotidien de leurs missions dans ce contexte de changement.

Ce fut le cas et c'est toujours le cas pour le premier pilier dudit Pacte dans le cadre de la réforme du pilotage du système éducatif et des écoles. L'IFC propose ainsi depuis 2018 des formations qui permettent aux directions et à leurs équipes de bien cerner les enjeux et modalités de ce nouveau dispositif mais également de se familiariser avec les nouveaux outils proposés par le pouvoir régulateur comme l'application pilotage.

Toujours dans ce contexte, la formation initiale des membres du nouveau corps des Directeurs de zone (DZ) et Délégués aux contrats d'objectifs (DCO) en charge de la contractualisation des plans de pilotage – contrats d'objectifs avec les directions et pouvoirs organisateurs fait l'objet d'une attention particulière de l'IFC depuis la fin 2018. Nos efforts en la matière se poursuivront dans les prochains mois par la formation d'insertion professionnelle des DZ et DCO de la 1ère vague de désignation puis par la formation initiale et d'insertion professionnelle de ceux de la 2ème vague.

Soulignons également la réforme des missions de l'inspection voulue par le législateur. Les nouvelles compétences confiées au corps de l'inspection, principalement, en matière d'audit en milieu scolaire nécessitent une réflexion nouvelle et la mise en place de dispositifs de formations sur lesquels nous collaborons pleinement avec sa hiérarchie.

A partir de l'année scolaire 2019/2020, l'IFC sera à nouveau aux côtés des différentes communautés éducatives pour les soutenir dans la mise en œuvre d'un autre pilier du Pacte : le tronc commun. Celui-ci sera d'application au sein de l'enseignement maternel à partir du mois de septembre 2020 et l'IFC proposera dès octobre 2019 des formations obligatoires sur le « référentiel des compétences initiales » pour tous les membres du personnel de l'enseignement maternel.

L'enjeu, pour notre système éducatif, de l'appropriation par les équipes éducatives de ce tout premier référentiel du maternel n'échappe à personne. Le défi pédagogique et organisationnel qu'il représente pour l'IFC est à la hauteur de cet enjeu. Nous y travaillons activement depuis des mois, dans un contexte mouvant compte tenu du fait que ledit référentiel n'est pas définitivement adopté. Notre intervention en vue de soutenir l'implémentation des référentiels se poursuivra pour plusieurs années encore. Nos formations étant très logiquement destinées ensuite à accompagner le déploiement progressif et chronologique des différents référentiels de l'enseignement primaire puis du début de l'enseignement secondaire.

Autre dossier majeur pour lequel l'IFC a débuté la réflexion pour assurer sa mise en œuvre dans les prochains mois et années : la réforme de la formation initiale des directeurs et directrices. Le législateur a, à juste titre, souhaité renforcer celle-ci afin de mieux la faire correspondre aux besoins et réalités professionnelles des directions. Le volet interréseaux sera toujours organisé par l'IFC et les nouvelles formations débiteront dès la fin de l'année 2019 pour l'axe administratif puis à partir de mars/avril 2020 pour l'axe pilotage.

Par ailleurs, l'IFC prend toujours une part active dans les différents groupes de travail, chantiers destinés à préparer la mise en œuvre du Pacte. C'est particulièrement le cas dans le chantier 11.1 « Développer un nouveau cadre de la formation en cours de carrière (dont l'articulation de la formation interréseaux/réseaux et avec la formation initiale) » dont la réflexion se poursuit en 2019. À terme, à partir des lignes tracées par le 3ème avis du Pacte, un nouveau cadre législatif et réglementaire sera défini par le Gouvernement et le Parlement en matière de formation en cours de carrière et il aura, bien entendu, un impact considérable sur l'organisation et les missions de l'IFC.

Pour cette réforme à venir comme pour celles évoquées précédemment, le pouvoir régulateur (Gouvernement et Ministère de la FWB) a toujours souhaité et sollicité le regard et la collaboration de l'IFC à sa réflexion. Nous nous en réjouissons et nous le remercions car une telle démarche de collaboration permet d'anticiper et de préparer au mieux les importants changements proposés à notre système éducatif. À l'aube d'une nouvelle législature, nous formulons le vœu et l'espoir que la confiance en notre Institut se poursuivra sous les mêmes auspices.

Pour rester à la hauteur de cette confiance placée en lui, l'IFC doit se voir doter de ressources en adéquation avec ses missions. Cette question constituera un enjeu non négligeable de la réflexion relative au financement de la formation en cours de carrière, interréseaux comme réseaux, dans le cadre de la réforme qui s'annonce.

La question du choix des locaux, tant pour ceux qui accueillent les services administratifs de l'IFC que pour ses formations, devra notamment être posée assez rapidement. Il s'agit incontestablement d'un enjeu non négligeable pour garantir la qualité du service rendu à ses usagers et partenaires.

En tout état de cause, il reviendra au CA de l'IFC de définir des priorités de travail en concertation avec le Gouvernement et d'opérer les choix qui s'imposent. Des progrès importants ont été effectués ces dernières années en matière d'organisation et du pilotage de l'IFC notamment dans le cadre du suivi du plan d'administration. Ceux-ci devront être poursuivis et amplifiés dans les mois et années à venir.

## Liste des annexes

- Annexe 1 Énumération des missions de l'IFC à partir des différentes dispositions légales
- Annexe 2 Ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration au cours de l'année 2018
- Annexe 3 Montant des indemnités et jetons de présence des Administrateurs, des indemnités ou rémunérations des Commissaires aux Comptes, du Commissaire du Gouvernement et du Fonctionnaire dirigeant pour l'année 2018
- Annexe 4 Données synthétiques relatives aux marchés publics passés par l'IFC en 2018
- Annexe 5 Liens de téléchargement des rapports d'évaluation des formations en cours de carrière 2017-2018 et des formations initiales des directions 2017-2018

## Annexe 1. Énumération des missions de l'IFC à partir des différentes dispositions légales

*a) Les missions de l'Institut sont prioritairement définies par l'article 26 du décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière.*

Pour l'année 2018, ces missions sont les suivantes :

1° d'organiser des formations en cours de carrière en interréseaux au bénéfice des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et des centres psycho-médico-sociaux, organisés ou subventionnés par la Communauté française, à l'exception du personnel de maîtrise, gens de métier et de service;

2° de procéder à l'évaluation de celles-ci selon les critères établis conformément à l'article 14, alinéa 1er, 1° du décret et à l'article 20, alinéa 1<sup>er</sup>, 1° du décret du fondamental et d'adresser à la Commission de pilotage un rapport annuel afférent à cette évaluation;

3° de garantir la cohérence avec le décret missions en assurant notamment :

- la formation à la capacité à mettre en œuvre l'évaluation formative et la pédagogie des compétences et aux techniques permettant d'atteindre les niveaux déterminés par les socles de compétences, les compétences terminales, les profils de formation;
- la formation aux différentes formes de pédagogie différenciée;
- l'entraînement à la création d'outils pédagogiques et d'outils d'évaluation adaptés à la réalisation des objectifs déterminés par les socles de compétences, les compétences terminales, les profils de formation;

4° d'aider les membres du personnel concernés à réguler leur action en prenant appui sur leur formation initiale ainsi que sur les enseignements issus de l'articulation entre les pratiques de leurs pairs, les recherches en éducation, en psychologie et en sociologie, et les données statistiques utiles à l'évaluation de l'action dans les domaines précités;

5° de développer une culture de la formation en cours de carrière dans le chef des membres du personnel de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française;

*6° d'assurer la formation en cours de carrière des enseignants du réseau de la Communauté française;*

*7° d'assurer les formations donnant accès à des fonctions de sélection et de promotion pour le réseau de la Communauté française à l'exception des fonctions de directeur telles que visées à l'article 2, § 1er, 1° du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs;*

8° d'assurer la formation donnant accès aux fonctions de promotion des Inspecteurs;

*8°bis d'assurer les formations donnant accès aux fonctions d'inspecteur général et d'inspecteur général coordonnateur;*

8°ter d'assurer les formations donnant accès à la désignation en qualité de conseiller pédagogique ou de conseiller pédagogique coordonnateur, et de délivrer les attestations de réussite<sup>21</sup> relatives à ces formations ;

9° d'assurer les autres formations décidées par le Gouvernement.

*Les missions visées à l'article 26, §1er, 6°, 7°, 8°bis et 8°ter ne sont pas encore entrées en vigueur.*

En vertu de l'article 26, §1er, 9°, le Gouvernement a chargé l'Institut:

- d'assurer le volet commun à l'ensemble des réseaux de la formation initiale des directeurs (Décret du 2 février 2009 fixant le statut des directeurs) ;
- d'assurer la formation des formateurs en éveil scientifique ;
- d'assurer la formation des chefs d'établissement relative à la mise en place des plans de pilotage, tels que définis à l'article 67 du décret « missions » (modifié par décret du 4 février 2016 portant diverses dispositions en matière d'enseignement et par décret du 19 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre du plan de pilotage des établissements scolaires, à l'aide spécifique aux directions dans l'enseignement maternel, primaire et fondamental, ordinaire et spécialisé, et à un encadrement complémentaire en personnel éducatif et administratif dans l'enseignement secondaire spécialisé).

En vertu de l'article 29, l'Institut est chargé:

d'organiser des séances d'information relatives à la déontologie de la formation, des formations et des supervisions au bénéfice des formateurs chargés de dispenser les formations en interréseaux.

En vertu de l'article 34, l'Institut est chargé:

d'organiser, pour les administrateurs, un cycle de formation permanente relatif à l'évolution du statut et de la fonction d'administrateur au regard des évolutions législatives, sociales, réglementaires et de gestion en la matière.

En vertu de l'article 35 :

L'Institut veille à ce que son budget annuel soit établi et transmis, dans les délais fixés par les circulaires budgétaires, pour approbation au Ministre de tutelle et au Ministre du Budget.

***b) Les missions de l'Institut définies par les articles 17 §2, 28 et 29 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs sont les suivantes :***

1° Établir pour le Gouvernement une proposition de plan de formation relatif au volet commun à l'ensemble des réseaux portant sur : a) un axe relationnel ; b) un axe administratif, matériel et financier et c) un axe pédagogique et éducatif.

---

<sup>21</sup> Lire « attestations de fréquentation »

La proposition doit notamment fixer le contenu et les objectifs de la formation ainsi que les compétences à acquérir. Elle doit en outre fixer la répartition entre les trois modules, du nombre d'heures de formation.

2° Remettre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, des avis sur l'application des articles organisant les formations du volet commun à l'ensemble des réseaux et les épreuves qui les sanctionnent.

3° Transmettre à la Commission de pilotage un rapport d'évaluation sur l'organisation et la certification de la formation initiale des directeurs.

*c) Les missions de l'Institut définies par les articles 25, 34 et 35 du décret du 30 avril 2009 portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement sont les suivantes :*

1° Transmettre au Gouvernement un avis relatif au plan de la formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens.

2° Organiser ce module de formation.

3° Remettre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, des avis sur l'application des articles organisant les volets du module et les épreuves qui les sanctionnent.

4° Transmettre chaque année à la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française, un rapport d'évaluation sur l'organisation et la certification du module.

Ainsi, l'Institut est l'organisme de référence en Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'organisation et la mise en œuvre des formations en cours de carrière en interréseaux au bénéfice :

a) des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, et des centres psycho-médico-sociaux, organisés ou subventionnés par la Communauté française, à l'exception du personnel de maîtrise, gens de métier et de service ;

b) des membres du Service général de l'inspection - à l'exclusion des membres du personnel exerçant une fonction de promotion d'inspecteur général ou d'inspecteur général coordonnateur - ainsi que des membres du Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française et des cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

L'Institut est également l'organisme de référence en FWB pour :

- l'organisation et la mise en œuvre des formations en interréseaux donnant accès à la désignation en qualité de conseiller pédagogique et à la fonction de conseiller pédagogique coordonnateur.
- l'élaboration de la proposition, et s'il échet de l'organisation et de la mise en œuvre, du plan de la formation initiale commune à l'ensemble des réseaux des directeurs des établissements de l'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire et spécialisé, de plein exercice ou en alternance, secondaire artistique à horaire réduit ou de promotion sociale, organisés ou subventionnés par la Communauté française.
- l'organisation et la mise en œuvre des formations à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens. Les titulaires de ces titres, porteurs du titre requis pour la fonction de l'enseignement secondaire supérieur analogue à la fonction correspondante du niveau secondaire inférieur ou du niveau fondamental, telle que déterminée par le Gouvernement, qui auront suivi avec succès la formation évoquée ci-dessus, bénéficieront d'un salaire correspondant à celui d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur.

*d) Les missions de l'Institut définies par les articles 12, 67, §2 et 87, §2 du Décret portant création du Service général de pilotage des écoles et Centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs sont les suivantes :*

- Proposer un plan de formation initiale des directeurs de zone et des délégués au contrat d'objectifs au Gouvernement qui définit :
  - Le contenu et les objectifs de la formation initiale des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs, ainsi que les compétences à acquérir ;
  - La fixation du nombre d'heures pour chacun des volets de la formation initiale visée à l'article du décret.
- Organiser la formation initiale sur base du plan de formation précité.
- Proposer au Gouvernement un plan de formation d'insertion professionnelle des délégués au contrat d'objectifs et des directeurs de zone qui définit :
  - Les méthodologies en privilégiant celles qui visent le développement professionnel, l'analyse de cas, les mises en situation, l'Intervision et la constitution d'un portfolio ;
  - Les modalités selon lesquelles la formation est organisée.
- Organiser la formation d'insertion professionnelle des délégués au contrat d'objectifs et des directeurs de zone.

*Les Ordres du jour des réunions du Bureau*

**Bureau du jeudi 11 janvier 2018**

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 6 décembre 2017 ;
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie ;
3. Présentation de l'agenda des organisations de formations collectives 2018-2019 ;
4. Intégrations d'événements
  - 4.1. Forum 1 – à destination des enseignants du Maternel « Développer des innovations pédagogiques pour soutenir la différenciation des apprentissages dans les cycles 2, 5-8 ans. », Forum 2 : les enseignants tous niveaux confondus « Prévenir le décrochage dans les établissements scolaires », Forum 3 : des enseignants de « l'ordinaire » et du « spécialisé » (afin de croiser les savoirs et pratiques) par le Cabinet de M.-M. SCHYNS
  - 4.2. *Hétérogénéité et pratiques enseignantes : obstacles et leviers* par l'Université libre de Bruxelles
  - 4.3. *Graines de médiateurs : accompagner les enfants dans la gestion positive des conflits* par l'Université de Paix
  - 4.4. *Colloque - Regards croisés sur les pratiques en pédagogies actives* par la COCOF en collaboration avec le CPEONS
5. Proposition de modification du règlement organique de l'IFC ;
6. Règles de traitement du matériel informatique à déclasser ;
7. Calendrier des prochaines réunions ;
8. Divers ;
9. MP de services : formations en cours de carrière 2018-2019 - choix de la procédure et CSC

**Bureau du jeudi 1 février 2018**

1. Approbation des procès-verbaux du 11 janvier 2018 ;
1. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie ;
2. Personnel :
  - 2.1. Profil de fonction - Engagement d'un(e) attaché(e) au service pédagogique - CDD
3. Intégrations d'évènements :
  - 3.1. « Recherche en éducation et pratique : Construire le dialogue » par l'Association des Chercheurs belges francophones en Sciences de l'Éducation (ABC édu) ;
  - 3.2. « Conférence internationale sur l'enseignement et le numérique » par l'ULB et la Haute école Bruxelles-Brabant (sous réserve de réception des documents)
4. Convention IFC-YAPAKA, Coordination de l'aide aux victimes de maltraitances dans le cadre des formations en cours de carrière organisées en interréseaux – proposition de prolongation
5. Convention IFC-Annoncer la Couleur dans le cadre des formations en cours de carrière organisées en interréseaux – proposition de prolongation.
6. Calendrier des prochaines réunions
7. Divers

### **Bureau du jeudi 9 mars 2018**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> février 2018
2. Personnel :
  - 2.1. Engagement d'un(e) attaché(e) au Service pédagogique (CDD)
3. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
4. Intégrations d'évènements :
  - 4.1. « Le Pacte et l'école maternelle : enjeux et perspectives » par la Haute école Galilée et l'Université catholique de Louvain-la-Neuve<sup>22</sup>
  - 4.2. « Quels modèles et quelles modalités d'accompagnement pour répondre aux besoins des enseignants ? » par l'Université de Mons<sup>23</sup>
  - 4.3. « Parler Apprendre Réfléchir Lire Ensemble pour Réussir : un programme de prévention de l'échec scolaire » par l'Université de Liège
  - 4.4. « Influences croisées de la connaissance et de l'action en éducation » par l'Université de Mons<sup>24</sup>
  - 4.5. « Des problématiques pour les classes de sciences - Où est le prof-blème ? » par l'Association de didacticiens en Sciences
5. Assurance « Accidents du travail » - Formateurs internes de l'IFC
6. Désignation d'un/une suppléant(e) pour les paiements de l'IFC
7. Calendrier des prochaines réunions
8. Divers
  - 8.1. Plan de pilotage – Demande d'inscription aux collectives – Etat de la situation

### **Bureau du jeudi 19 avril 2018**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 mars 2018
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Personnel
4. Convention IFC-Entr'Apprendre
5. Convention IFC – SPW (DGO2)
6. Intégrations d'évènement
  - 6.1. 44<sup>e</sup> Congrès de la Société Belge des Professeurs de Mathématique d'expression française « Les mathématiques citoyennes » par la Société Belge des Professeurs de Mathématique d'expression française (SBPMef)
  - 6.2. « Maîtres de stage et stagiaires, débriefons ensemble : mener efficacement un entretien de réflexion sur la pratique » par l'Université de Liège
  - 6.3. 56<sup>e</sup> Congrès pluraliste des Sciences « Mobilisons nos neurones » par le Congrès pluraliste des Sciences (CPS)
  - 6.4. « 12e festival Playful Science » par Science on Stage Belgium
  - 6.5. « Intégrer le numérique et la dimension internationale à ses pratiques pédagogiques grâce à eTwinning » par le Bureau d'Assistance National eTwinning pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, service rattaché à la Direction des Relations Internationales auprès du Ministère

---

<sup>22</sup> Demande en urgence conformément à l'article 17§2 du règlement organique.

<sup>23</sup> Idem

<sup>24</sup> Idem

- 6.6. Suivi du bureau de mars - « Le Pacte et l'école maternelle : enjeux et perspectives » par la Haute école Galilée et l'Université catholique de Louvain-la-Neuve – Intervention de Caroline Letor
- 7. Proposition de désignation d'un délégué à la protection des données
- 8. Calendrier des prochaines réunions
- 9. Divers
  - 9.1. Données chiffrées relatives au marché public FCC 2018-2019
  - 9.2. Récapitulatif des dépenses effectuées à l'occasion de l'emménagement dans les nouveaux bureaux
  - 9.3. Suivi du Bureau de mars : Assurance formateurs internes

### **Bureau du jeudi 3 mai 2018**

- 1. Approbation du procès-verbal du 19 avril 2018
- 2. Clôture des comptes 2017 et projet de rapport du Collège des Commissaires aux comptes
- 3. Personnel
- 4. Convention Entr'Apprendre
- 5. Convention IFC-SPW (DGO2)
- 6. Intégration d'événements
  - 6.1. « Répondre au complotisme » par le CREA (Centre de Ressources et d'appui pour la prévention des extrémismes et radicalismes violents de la FWB)
- 7. Calendrier des prochaines réunions
- 8. Divers.

### **Bureau du jeudi 14 juin 2018**

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 mai 2018
- 2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
- 3. Budget 2018 - Projet d'ajustement
- 4. Budget initial 2019 – Information
- 5. Personnel
  - 5.1. Formateurs internes :
    - 5.1.1. Profil de recrutement formateur interne « maternel »
    - 5.1.2. Profil de recrutement formateur interne avec une expérience dans le spécialisé
- 6. Convention IFC-ONE pour les professionnels de l'accueil
- 7. Approbation du ROI Plaintes et désignation des personnes de référence
- 8. Intégrations d'évènements
  - 8.1. « Enseigner la littérature belge en classe de français via la collection Espace Nord au regard du nouveau référentiel » par la Collection Espace Nord
  - 8.2. « Législation des produits phytopharmaceutiques et produits biocides » par la Mission Wallonne des Secteurs Verts
  - 8.3. « La vulgarisation, la diffusion et la communication des savoirs (sciences/sciences humaines) » par l'Université libre de Bruxelles
  - 8.4. « Accompagner l'élève stagiaire en milieu d'accueil » par le Fonds MAE
  - 8.5. « Didactique de l'histoire : comment traiter de l'éducation sexuelle d'un point de vue historique et didactique ?, comment utiliser les films, les images, non comme supports

illustratifs, mais comme source d'informations différentes et (ou) comme bases de comparaison ?, quels points de vue pour enseigner l'histoire : la nation, l'Europe, le monde ?, une approche pratique des sources cinématographiques par grilles d'analyse » par l'Université libre de Bruxelles

9. Proposition de formations dans le cadre de la convention IFC-SPW (Sécurité routière)
10. Offres de formation des CDC et CTA pour l'année 2018-2019 - information
11. Calendrier des prochaines réunions et proposition de calendrier 2018-2019
12. Divers
  - 12.1. Formations DCO/DZ – information
  - 12.2. Projet de rapport 2017/2018 relatif aux formations « Ateliers du Pacte »
13. Marché public de formations en cours de carrière 2018-2019 : rapport d'analyses et propositions d'attribution
14. Marché public de formations Macro Éducation physique 2019 : choix de la procédure et CSC

### **Bureau du jeudi 12 juillet 2018**

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 14 juin 2018
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Ajustement budgétaire 2018 – Suivi du CA du 28 juin 2018
4. Personnel
5. Approbation du ROI Plaintes et désignation des personnes de référence
6. Déclaration de confidentialité – Communication
7. Procédure de déclassement du matériel informatique de l'IFC
8. Intégration d'événement
  - 8.1. « 29<sup>ème</sup> édition du Festival International de Géographie de Saint-Dié consacré à la thématique : « la France demain » (Pays invités : les pays nordiques) » par la Fédération des Professeurs de Géographie (FEGEPRO)
9. Calendrier des prochaines réunions
10. Divers
  - 10.1. Communication de la Cour des Comptes

### **Bureau du jeudi 9 août 2018**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2018
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Personnel
  - 3.1. Recrutement du coordinateur pédagogique – proposition de profil de fonction
4. Ajustement budgétaire 2018
5. Budget initial 2019
6. Plan de développement 2019
7. Rapport d'activités 2017
8. ROI Plaintes – suivi du Bureau de juillet 2018
9. Intégrations d'événements
  - 9.1. « Langues modernes – L'oralité : des outils liés au numérique et au tronc commun pour l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire » par le Consortium Langues modernes

## 10. Calendrier des prochaines réunions

### 11. Divers.

- 11.1. CSC formations indicateurs – information<sup>25</sup>
- 11.2. CSC formations gouvernance numérique – information<sup>26</sup>
- 11.3. Offre formation application pilotage - information<sup>27</sup>
- 11.4. Offre formation éducateurs face à la gestion des conflits et des problématiques de violence - information

### **Bureau du jeudi 6 septembre 2018**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 août 2018
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Personnel
  - 3.1. Profil de fonction pédagogue – Orientation pilotage
4. Plan de formation DCO/DZ
5. Convention IFC-SGLL relative à la formation « Personne Relais Lecture : Lire, l'affaire de tous »
6. Enquête de satisfaction à l'attention des partenaires de l'IFC
7. Intégrations d'événements
  - 7.1. « Stratégies de lecture : de l'acte de lire à l'envie de lire » par le Service général des lettres et du livre (SGLL du MFWB)
  - 7.2. « Les ateliers Sciences Inverses : la collaboration, le partage de pratiques et les TICE au service de la construction de cours de sciences qui donnent du sens et rendent les élèves davantage acteurs de leurs apprentissages » par Sciences Inverses (ASBL)
8. Calendrier des prochaines réunions
  - 8.1. Calendrier du Comité de direction du Pacte et CA du 20 septembre 2018
9. Divers

### **Bureau du jeudi 11 octobre 2018**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2018
2. Budget initial 2019
3. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
4. Personnel
  - 4.1. Recrutement d'un.e attaché.e pour le service pédagogique – entretiens
5. Intégrations d'événements
  - 5.1. « Les places et les effets de l'artiste dans l'école et les institutions artistiques » par l'Institut Sainte-Marie (rue Émile Féron à 1060 Bruxelles (Saint-Gilles))
  - 5.2. « Enseigner les sciences par une démarche scientifique et expérimentale - Faire pour comprendre » par l'Université libre de Bruxelles
  - 5.3. « MathPlay : Développer les compétences numériques précoces au travers de jeux mathématiques utilisés en classe et dans les familles » par l'Université de Liège

---

<sup>25</sup> Sous réserve de l'approbation de l'ajustement budgétaire 2018

<sup>26</sup> Idem

<sup>27</sup> Idem

- 5.4. Comités de lecture relatifs aux référentiels du socle de savoirs et de compétences du tronc commun par Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Éducation
- 6. Structure du rapport d'évaluation des formations en cours de carrière 2017-2018
- 7. Calendrier des prochaines réunions
  - 7.1. Réunion du Bureau du mois de novembre
- 8. Divers
- 9. Marchés publics
  - 9.1. Reconduction du marché public « conseils juridiques » (CMS DEBACKER)
  - 9.2. Rapport d'attribution Macro éducation physique

### **Bureau du jeudi 9 novembre 2018**

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2018
- 2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
- 3. Personnel
  - 3.1. Agent administratif – profil de fonction
- 4. Intégrations d'événements
  - 4.1. « School Education Transformation & Technology (SETT) » par Easyfairs Expo (SPRL)
  - 4.2. « Et le cerveau dans tout ça : comprendre le développement cognitif de nos élèves pour favoriser leurs apprentissages... » par l'UMons.
- 5. Rapport d'évaluation de la formation initiale des directeurs 2017-2018
- 6. Projet de recherche ULB-IFC dans le cadre du REF
- 7. Formation des conseillers pédagogiques
- 8. Marché public « nettoyage » - accord sur le choix de la procédure et sur le CSC
- 9. Calendrier des prochaines réunions
- 10. Divers
- 11. Marchés publics :
  - 11.1. Rapport d'attribution MP FCC – suivi du Bureau du 11/10/2017
    - 11.1.1. MP DCO/ DZ – choix de la procédure et CSC

### **Bureau du jeudi 13 décembre 2018**

- 1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 9 novembre 2018
- 2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
- 3. Personnel
  - 3.1. Recrutement d'un.e coordinateur.trice pédagogique – entretien (1 candidat)
  - 3.2. Recrutement d'un.e attaché.e pédagogique – entretiens (2 candidats)
  - 3.3. Recrutement d'un.e agent.e administratif – entretiens (2 candidats)
- 4. Rapports FSE
- 5. Intégrations d'événements
  - 5.1. « La qualité de l'air » par Succy (SPRL)
  - 5.2. « Les matériaux pour un engin spatial » par Succy (SPRL)
  - 5.3. « School education transformation and technology (SETT) » par Easyfairs Expo (SPRL)
- 6. Convention IFC – YAPAKA : renouvellement pour l'année scolaire 2019-2020
- 7. MaP Nettoyage 2019-2021 : proposition de décision motivée d'attribution

8. Rapport d'évaluation des formations en cours de carrière 2017-2018
  9. Programme des formations en cours de carrière 2019-2020
    - 9.1. Programme pour l'enseignement
    - 9.2. Programme pour les C.PMS
  10. Calendrier des prochaines réunions
  11. Divers
- 

### *Les Ordres du jour des réunions du Conseil d'administration*

#### **CA du jeudi 25 janvier 2018**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2017 ;
2. Présentation de l'agenda des organisations de formations collectives 2018-2019 ;
3. Intégrations d'événements
  - 3.1. Forum 1 – à destination des enseignants du Maternel « Développer des innovations pédagogiques pour soutenir la différenciation des apprentissages dans les cycles 2, 5-8 ans. », Forum 2 : les enseignants tous niveaux confondus « Prévenir le décrochage dans les établissements scolaires », Forum 3 : des enseignants de « l'ordinaire » et du « spécialisé » (afin de croiser les savoirs et pratiques) par le Cabinet de M.-M. SCHYNS
  - 3.2. *Hétérogénéité et pratiques enseignantes : obstacles et leviers* par l'Université libre de Bruxelles
  - 3.3. *Graines de médiateurs : accompagner les enfants dans la gestion positive des conflits* par l'Université de Paix
  - 3.4. *Colloque - Regards croisés sur les pratiques en pédagogies actives* par la COCOF en collaboration avec le CPEONS
  - 3.5. « *L'implémentation de la CPU en 4e, 5e et 6e années : des changements oui, mais pourquoi et comment ?* » par le Cabinet de M.-M. SCHYNS
4. Proposition de modification du règlement organique de l'IFC ;
5. Calendrier des prochaines réunions ;
6. Divers ;
  - 6.1. Plans de pilotage : premiers échos des conférences ;
7. MP de services : formations en cours de carrière 2018-2019 - choix de la procédure et CSC.

#### **CA du jeudi 22 février 2018**

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 25 janvier 2018
2. Plan de pilotage – Demande d'inscription aux collectives – Etat de la situation
3. Intégrations d'événements
  - 3.1. « Recherche en éducation et pratique : Construire le dialogue » par l'Association des Chercheurs belges francophones en Sciences de l'Éducation (ABC éduc)
  - 3.2. « Conférence internationale sur l'enseignement et le numérique » par l'ULB et la Haute école Bruxelles-Brabant

4. Convention IFC-YAPAKA, Coordination de l'aide aux victimes de maltraitances dans le cadre des formations en cours de carrière organisées en interréseaux – proposition de prolongation
5. Convention IFC-Annoncer la Couleur dans le cadre des formations en cours de carrière organisées en interréseaux – proposition de prolongation.
6. Calendrier des prochaines réunions
7. Divers

#### **CA du jeudi 22 mars 2018 (procédure électronique)**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 février 2018
2. Intégrations d'évènements :
  - 2.1. « Le Pacte et l'école maternelle : enjeux et perspectives » par la Haute école Galilée et l'Université catholique de Louvain-la-Neuve
  - 2.2. « Quels modèles et quelles modalités d'accompagnement pour répondre aux besoins des enseignants ? » par l'Université de Mons
  - 2.3. « Parler Apprendre Réfléchir Lire Ensemble pour Réussir : un programme de prévention de l'échec scolaire » par l'Université de Liège
  - 2.4. « Influences croisées de la connaissance et de l'action en éducation » par l'Université de Mons
  - 2.5. « Des problématiques pour les classes de sciences - Où est le prof-blème ? » par l'Association de didacticiens en Sciences
3. Désignation de Madame Anne-Sophie Lenoir en tant que suppléante de Madame Lise-Anne Hanse pour les paiements de l'IFC
4. Calendrier des prochaines réunions
5. Divers

#### **CA du jeudi 17 mai 2018**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion électronique du 22 mars 2018
2. Clôture des comptes 2017 et projet de rapport du Collège des Commissaires aux comptes
3. Convention Entr'Apprendre
4. Convention IFC-SPW (DGO2)
5. Intégrations d'évènements
  - 5.1. 44<sup>e</sup> Congrès de la Société Belge des Professeurs de Mathématique d'expression française « Les mathématiques citoyennes » par la Société Belge des Professeurs de Mathématique d'expression française (SBPMef)
  - 5.2. « Maîtres de stage et stagiaires, débriefons ensemble : mener efficacement un entretien de réflexion sur la pratique » par l'Université de Liège
  - 5.3. 56<sup>e</sup> Congrès pluraliste des Sciences « Mobilisons nos neurones » par le Congrès pluraliste des Sciences (CPS)
  - 5.4. « 12e festival Playful Science » par Science on Stage Belgium
  - 5.5. « Intégrer le numérique et la dimension internationale à ses pratiques pédagogiques grâce à eTwinning » par le Bureau d'Assistance National eTwinning pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, service rattaché à la Direction des Relations Internationales auprès du Ministère

- 5.6. « Répondre au complotisme » par le CREA (Centre de Ressources et d'appui pour la prévention des extrémismes et radicalismes violents de la FWB)
6. Calendrier des prochaines réunions
7. Divers

### **CA du jeudi 28 juin 2018**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 mai 2018
2. Budget 2018 - Projet d'ajustement
3. Budget initial 2019 – Information
4. Convention IFC-ONE pour les professionnels de l'accueil
5. Intégrations d'évènements
  - 5.1. « Enseigner la littérature belge en classe de français via la collection Espace Nord au regard du nouveau référentiel » par la Collection Espace Nord
  - 5.2. « Législation des produits phytopharmaceutiques et produits biocides » par la Mission Wallonne des Secteurs Verts
  - 5.3. « La vulgarisation, la diffusion et la communication des savoirs (sciences/sciences humaines) » par l'Université libre de Bruxelles
  - 5.4. « Accompagner l'élève stagiaire en milieu d'accueil » par le Fonds MAE
  - 5.5. « Didactique de l'histoire : comment traiter de l'éducation sexuelle d'un point de vue historique et didactique ?, comment utiliser les films, les images, non comme supports illustratifs, mais comme source d'informations différentes et (ou) comme bases de comparaison ?, quels points de vue pour enseigner l'histoire : la nation, l'Europe, le monde ?, une approche pratique des sources cinématographiques par grilles d'analyse » par l'Université libre de Bruxelles
6. Proposition de formations dans le cadre de la convention IFC-SPW (Sécurité routière)
7. Formation en cours de carrière 2018-2019 hors marché public : CDC, CTA, ALC, ONE et YAPAKA
8. Calendrier des prochaines réunions et proposition de calendrier 2018-2019
9. Divers
  - 9.1. Formations DCO/DZ – information
  - 9.2. Rapport 2017/2018 relatif aux formations « Ateliers du Pacte »
  - 9.3. Processus de traitement des demandes de participation à la formation initiale des directeurs
10. Marché public de formations en cours de carrière 2018-2019 - rapport d'analyses et propositions d'attribution
11. Marché public de formations Macro Éducation physique 2019 : choix de la procédure et CSC

### **CA du jeudi 23 août 2018**

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 28 juin 2018
2. Ajustement budgétaire 2018
3. Budget initial 2019
4. Plan de développement 2019
5. Rapport d'activités 2017
6. ROI Plaintes
7. Intégrations d'évènements

- 7.1. « 29ème édition du Festival International de Géographie de Saint-Dié consacré à la thématique : « la France demain » (Pays invités : les pays nordiques) » par la Fédération des Professeurs de Géographie (FEGEPRO)
- 7.2. « Langues modernes – L’oralité : des outils liés au numérique et au tronc commun pour l’enseignement fondamental et secondaire ordinaire » par le Consortium Langues modernes
- 7.3. « La crise financière, 10 ans plus tard. En a-t-on tiré les leçons ? » par la Banque Nationale de Belgique (BNB)
8. Présentation de nouvelles formations
  - 8.1. Formations indicateurs – information<sup>28</sup>
  - 8.2. Formations gouvernance numérique – information<sup>29</sup>
  - 8.3. Formations application pilotage - information<sup>30</sup>
  - 8.4. Formations éducateurs face à la gestion des conflits et des problématiques de violence – information
9. Calendrier des prochaines réunions
10. Divers
  - 10.1. Formations DCO/DZ – calendrier (information)
  - 10.2. Communication de la Cour des comptes

### **CA du mercredi 10 octobre 2018**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 août 2018
2. Plan de formation DCO/DZ
3. Convention IFC-SGLL relative à la formation « Personne Relais Lecture : Lire, l’affaire de tous »
4. Enquête de satisfaction à l’attention des partenaires de l’IFC
5. Intégrations d’événements
  - 5.1. « Stratégies de lecture : de l’acte de lire à l’envie de lire » par le Service général des lettres et du livre (SGLL du MFWB)
  - 5.2. « Les ateliers Sciences Inverses : la collaboration, le partage de pratiques et les TICE au service de la construction de cours de sciences qui donnent du sens et rendent les élèves davantage acteurs de leurs apprentissages » par Sciences Inverses (ASBL)
6. Calendrier des prochaines réunions
7. Divers
8. MP Formation en cours de carrière 2018-2019 – Rapport d’attribution - Erratum

### **CA du 25 octobre 2018**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2018
2. Budget initial 2019
3. Structure du rapport d’évaluation des formations en cours de carrière 2017-2018
4. Intégrations d’événements
  - 4.1. « Les places et les effets de l’artiste dans l’école et les institutions artistiques » par l’Institut Sainte-Marie (rue Émile Féron à 1060 Bruxelles (Saint-Gilles))

---

<sup>28</sup> Sous réserve de l’approbation de l’ajustement budgétaire 2018

<sup>29</sup> Idem

<sup>30</sup> Idem

- 4.2. « Enseigner les sciences par une démarche scientifique et expérimentale - Faire pour comprendre » par l'Université libre de Bruxelles
- 4.3. « MathPlay : Développer les compétences numériques précoces au travers de jeux mathématiques utilisés en classe et dans les familles » par l'Université de Liège
- 4.4. Comités de lecture relatifs aux référentiels du socle de savoirs et de compétences du tronc commun par Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education – *communication du Bureau en application de l'article 17§2 du Règlement organique*
5. Calendrier des prochaines réunions
6. Divers
7. Marché public – Macro éducation physique – rapport d'attribution

#### **CA du jeudi 29 novembre 2018**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2018
2. Intégration d'événement ;
  - 2.1. « Et le cerveau dans tout ça : comprendre le développement cognitif de nos élèves pour favoriser leurs apprentissages... » par l'UMons.
3. Rapport d'évaluation de la formation initiale des directeurs 2017-2018
4. Formation des conseillers pédagogiques
5. Calendrier des prochaines réunions
6. Divers
7. Marchés publics :
  - 7.1. Rapport d'attribution MP FCC – suivi du CA du 10/10/2018
  - 7.2. MP DCO/ DZ – choix de la procédure et CSC

#### **CA du jeudi 20 décembre 2018**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2018
2. Rapports FSE
3. Intégrations d'événements
  - 3.1. « La qualité de l'air » par Succy (SPRL)
  - 3.2. « Les matériaux pour un engin spatial » par Succy (SPRL)
  - 3.3. « School education transformation and technology (SETT) » par Easyfairs Expo (SPRL)
4. Rapport d'évaluation des formations en cours de carrière 2017-2018
5. Programmes des formations en cours de carrière 2019-2020
  - 5.1. Programme pour l'enseignement
  - 5.2. Programme pour les C.PMS
6. Calendrier des prochaines réunions
7. Divers

### **Annexe 3. Montant des indemnités et jetons de présence des Administrateurs, des indemnités ou rémunérations des Commissaires aux Comptes, du Commissaire du Gouvernement et du Fonctionnaire dirigeant pour l'année 2018**

Le montant total brut des jetons de présence et des indemnités des Administrateurs réunis lors des 12 réunions du Bureau et des 10 réunions du Conseil d'administration au cours de l'année 2018 s'élève à 38.908,12 €. Le détail de ces informations se trouve dans le tableau de la page suivante.

*Note : En 2018, le Bureau a été saisi 12 fois. Le Conseil d'administration a été amené à prendre position sur des points à l'ordre du jour à 10 reprises dont 1 sous forme électronique. Dans les deux cas (Bureau et Conseil d'administration), lors d'une procédure électronique aucun jeton de présence n'est octroyé.*

Le montant total brut de la rémunération du Fonctionnaire dirigeant s'élève à 159.970,63 € (montant brut de 107.665,10 € + charges patronales de 52.305,53 €).

Le montant total brut des indemnités versées au Commissaire du Gouvernement à temps partiel est de 7.315,62 €.

Le montant total brut des indemnités et honoraires versés au Collège des Commissaires aux Comptes est de 14.278,50 € (Cour des Comptes<sup>31</sup> 5.856,90 € ; Réviseurs 8.421,60 €).

---

<sup>31</sup> Jusqu'au mois de juin 2018.

125 € x 1,6734 = 209,18 € (1-6/2018)  
 125 € X 1,7069 = 213,37 € (7-12/2018)

NOM	BU1 11/01/2018	CA1 25/01/2018	BU2 01/02/2018	CA2 22/02/2018	BU3 09/03/2018
ADAM Stéphane					
BETTENS Michel					
CHARLIER Evelyne					
COCHE Frédéric				209,18	
CONSTANT Fanny			209,18		
DAEMS Dominique		209,18		209,18	
DAUBIE Eric			209,18	209,18	209,18
DE KUYSSCHE Sophie		209,18			
DELFOSSSE Philippe	209,18		209,18	209,18	
DEMEUSE Marc				209,18	
DOLHEN Philippe					
FENAILLE Pierre				209,18	
FERON Odette				209,18	
FOSCHI Claudio					
GALLUCCIO Roberto		209,18		209,18	
GENOT Christine		209,18			
GIACOMELLI Anne		209,18			
GILLET Odette		209,18		209,18	
LEGRAND Gérard	209,18	209,18	209,18	209,18	209,18
LENAERTS Patrick				209,18	
LENOIR Anne-Sophie	209,18	209,18	209,18	209,18	
LETURCQ Didier		209,18			
LITRE Francis		209,18			
MAHIEUX Laurence		209,18		209,18	
MERKELBACH Maurice		209,18			
PENE Viviane		209,18			
RENAUT Sylvie					
RENIER Francis					
STEGEN Pierre		209,18		209,18	
THONON Joseph		209,18		209,18	
VANDEUREN Raymond		209,18		209,18	
VIGNERON Muriel					

125 € x 1,6734 = 209,18 € (1-6/2018)  
 125 € X 1,7069 = 213,37 € (7-12/2018)

NOM	BU4 19/04/2018	BU5 03/05/2018	CA3 17/05/2018	BU6 14/06/2018	CA4 28/06/2018
ADAM Stéphane			209,18		
BETTENS Michel					
CHARLIER Evelyne					209,18
COCHE Frédéric					209,18
CONSTANT Fanny				209,18	
DAEMS Dominique			209,18		209,18
DAUBIE Eric	209,18	209,18			209,18
DE KUYSSCHE Sophie			209,18		209,18
DELFOSE Philippe	209,18	209,18			209,18
DEMEUSE Marc					
DOLHEN Philippe					
FENAILLE Pierre			209,18		
FERON Odette					209,18
FOSCHI Claudio			209,18		209,18
GALLUCCIO Roberto			209,18		209,18
GENOT Christine					
GIACOMELLI Anne					209,18
GILLET Odette			209,18		209,18
LEGRAND Gérard	209,18	209,18			209,18
LENAERTS Patrick			209,18		209,18
LENOIR Anne-Sophie	209,18			209,18	209,18
LETURCQ Didier			209,18		
LITRE Francis			209,18		
MAHIEUX Laurence			209,18		209,18
MERKELBACH Maurice					209,18
PENE Viviane					
RENAUT Sylvie					
RENIER Francis					
STEGEN Pierre			209,18		209,18
THONON Joseph			209,18		209,18
VANDEUREN Raymond			209,18		209,18
VIGNERON Muriel					

125 € x 1,6734 = 209,18 € (1-6/2018)  
 125 € X 1,7069 = 213,37 € (7-12/2018)

NOM	BU7 12/07/2018	BU8 09/08/2018	CA5 23/08/2018	BU9 06/09/2018	CA6 10/10/2018
ADAM Stéphane					
BETTENS Michel			213,37		213,37
CHARLIER Evelyne			213,37		213,37
COCHE Frédéric					
CONSTANT Fanny				213,37	
DAEMS Dominique			213,37		213,37
DAUBIE Eric	213,37			213,37	
DE KUYSSCHE Sophie			213,37		
DELFOSSÉ Philippe	213,37	213,37	213,37	213,37	213,37
DEMEUSE Marc			213,37		
DOLHEN Philippe					
FENAILLE Pierre			213,37		213,37
FERON Odette					
FOSCHI Claudio			213,37		213,37
GALLUCCIO Roberto			213,37		213,37
GENOT Christine					
GIACOMELLI Anne					
GILLET Odette			213,37		213,37
LEGRAND Gérard	213,37	213,37	213,37	213,37	213,37
LENAERTS Patrick			213,37		213,37
LENOIR Anne-Sophie	213,37	213,37		213,37	
LETURCQ Didier					213,37
LITRE Francis					
MAHIEUX Laurence			213,37		
MERKELBACH Maurice					
PENE Viviane					
RENAUT Sylvie					
RENIER Francis					
STEGEN Pierre					213,37
THONON Joseph			213,37		213,37
VANDEUREN Raymond					
VIGNERON Muriel			213,37		213,37

125 € x 1,6734 = 209,18 € (1-6/2018)  
 125 € X 1,7069 = 213,37 € (7-12/2018)

NOM	BU10 11/10/2018	CA7 25/10/2018	BU11 09/11/2018	CA8 29/11/2018
ADAM Stéphane				
BETTENS Michel		213,37		
CHARLIER Evelyne				
COCHE Frédéric		213,37		
CONSTANT Fanny			213,37	
DAEMS Dominique		213,37		213,37
DAUBIE Eric	213,37	213,37	213,37	
DE KUYSSCHE Sophie				213,37
DELFOSE Philippe	213,37	213,37		
DEMEUSE Marc				213,37
DOLHEN Philippe		213,37		
FENAILLE Pierre		213,37		213,37
FERON Odette		213,37		
FOSCHI Claudio		213,37		213,37
GALLUCCIO Roberto		213,37		213,37
GENOT Christine				
GIACOMELLI Anne				
GILLET Odette				213,37
LEGRAND Gérard	213,37	213,37	213,37	
LENAERTS Patrick				213,37
LENOIR Anne-Sophie	213,37	213,37		213,37
LETURCQ Didier				213,37
LITRE Francis				213,37
MAHIEUX Laurence				213,37
MERKELBACH Maurice				
PENE Viviane				
RENAUT Sylvie		213,37		
RENIER Francis				213,37
STEGEN Pierre		213,37		
THONON Joseph				213,37
VANDEUREN Raymond				213,37
VIGNERON Muriel				

125 € x 1,6734 = 209,18 € (1-6/2018)  
 125 € X 1,7069 = 213,37 € (7-12/2018)

NOM	BU12 13/12/2018	CA9 20/12/2018	Total Jetons+dépl.
ADAM Stéphane		213,37	422,55
BETTENS Michel			640,11
CHARLIER Evelyne		213,37	849,29
COCHE Frédéric		213,37	845,1
CONSTANT Fanny	213,37		1058,47
DAEMS Dominique		213,37	1903,57
DAUBIE Eric	213,37	213,37	2748,67
DE KUYSSCHE Sophie		213,37	1267,65
DELFOSSÉ Philippe			2748,67
DEMEUSE Marc			635,92
DOLHEN Philippe			213,37
FENAILLE Pierre		213,37	1485,21
FERON Odette			631,73
FOSCHI Claudio		213,37	1485,21
GALLUCCIO Roberto		213,37	1903,57
GENOT Christine			209,18
GIACOMELLI Anne			418,36
GILLET Odette		213,37	1690,2
LEGRAND Gérard	213,37	213,37	3807,14
LENAERTS Patrick		213,37	1481,02
LENOIR Anne-Sophie	213,37	213,37	3171,22
LETURCQ Didier		213,37	1058,47
LITRE Francis			631,73
MAHIEUX Laurence		213,37	1476,83
MERKELBACH Maurice			418,36
PENE Viviane			209,18
RENAUT Sylvie			213,37
RENIER Francis			213,37
STEGEN Pierre		213,37	1476,83
THONON Joseph		213,37	1690,2
VANDEUREN Raymond		213,37	1263,46
VIGNERON Muriel		213,37	640,11
			<b>38.908,12 €</b>

## Annexe 4. Données synthétiques relatives aux marchés publics

### Marchés publics en cours d'exécution en 2018

FOURNITURES/SERVICES	Date d'attribution du marché	Référence du marché	Objet du marché	Lots	Procédure utilisée	Poste budgétaire	Montant du marché	Durée du marché	Adjudicataire (s)
Formations modules DI	24/11/2016	MapPn+P/Formations Modules DI– 2016 - 2020	Organisation de la formation Module DI	11	Négociée sans publicité	533.08	64.187,22 €	4 ans	Multiples
Formation initiale des directeurs	25/03/2017	IFC - Formation initiale des directeurs volet interréseaux	Organisation de la formation FID	/	Procédure négociée sans publicité	533.07	315.928,63 €	1 an renouvelable	Multiples
Formations en cours de carrière	22/06/2017	IFC-MaP-Fo en cC 2017-2018	Organisation des formations en cours de carrière pour l'année 2017-2018	107	Négociée avec publicité	533.01 à 533.04	1.316.960,84 €	2017-2018	Multiples
Formations Macro EP	23/11/2017	IFC-MaP-Fo –Macro EP2017-2018	Organisation formations macro EP	5	Négociée sans publicité	533.01 à 533.04	38.413,20 €	2017-2018	FRSEL
Contrôle absences	1/02/2014	CSC n° 400665 relatif aux contrôles des absences	Contrôle des absences pour maladie	/	Adhésion au marché passé par le Ministère	511.10	0,00 €	1 an renouvelable	MedConsult
Titres-repas	1/06/2014	CSC n° DGPPF/LG/2013-01	Fourniture de titres-repas	/	Adhésion au marché passé par le Ministère	511.10	23.926,60 €	1 an renouvelable	Sodexho
Papier à en-tête	12/03/2016	IFC / fourniture de papeterie à en-tête - 2016	Fourniture de papier à en-tête	3	Procédure négociée sans publicité	522,01 et 533	4.182,23 €	2 ans renouvelables	NUANCE4
Conseils juridique	8/12/2016	IFC / Conseils juridiques– 2017-2018	Conseils juridiques	/	Négociée sans publicité	524.01	7.475,27 €	2 ans renouvelables	CMS DE BACKER
Restauration	17/11/2017	IFC-MP Restauration 2018-2020	Restauration lors des formations	7	Négociée sans publicité	533.01 à 533.04	7.350,00 €	32 mois	DéliUccle
Réviseur entreprise	27/11/2017	CSC n° 2017/S 070-133527- Passé par le Ministère	Services d'audit financier - désignation de commissaire aux comptes	/	Adjudication ouverte	512.03	8.421,60 €	3 ans	Coyette

## Marchés publics attribués en 2018

FOURNITURES	Date d'attribution du marché	Référence du marché	Objet du marché	Lots	Procédure utilisée	Poste budgétaire	Montant du marché	Durée du marché	Adjudicataire (s)
Plieuse	17/01/2018	Plieuse de document	Achat d'une plieuse de documents	/	Marché de faible montant	550.02	611,05 €	Prestation unique	MANUTAN SA
Extincteurs	18/04/2018	Location, placement et entretien annuel d'extincteurs placés dans les locaux de l'IFC	Placement de deux extincteurs pour les nouveaux bureaux	/	Marché de faible montant	521.03	694,54 €	3 Ans	SICLI
Stores	22/05/2018	Commande de stores	Livraison et pose de 6 stores enrouleurs	/	Marché de faible montant	550.02	2.317,95 €	Prestation unique	Heytens
Caméscope et micro	21/06/2018	Camescope2018	Achat d'un caméscope équipé d'un microphone	/	Marché de faible montant	533.01-533.04	788 €	Prestation unique	Vandenborre
Carte mémoire caméscope	2/07/2018	Carte mémoire 2018	Achat d'une carte mémoire SD	/	Marché de faible montant	533.01-533.04	34,99 €	Prestation unique	Médiamarkt
Matériel informatique	16/08/2018	Matériel informatique 2018	Achat de matériel informatique	/	Marché de faible montant	533.01-533.04	457,52 €	Prestation unique	OpenIT
Fond vert et pied	16/08/2018	Fond vert 2018	Achat d'un fond vert accompagné d'un pied	/	Marché de faible montant	533.01-533.04	72,00 €	Prestation unique	CEIN
Frigo	8/10/2018	Frigo 2018	Fourniture d'un frigo pour la salle de réunion	/	Marché de faible montant	550.02	199,00 €	Prestation unique	Vanden Borre
Plantes	13/11/2018	Plantes 2018	Fourniture de plantes pour les espaces communs des bureaux	/	Marché de faible montant	522.01	1.766 €	Prestation unique	Frérard – SC Fleurs

Date d'attribution du marché	Référence du marché	Objet du marché	Lots	Procédure utilisée	Poste budgétaire	Montant du marché	Durée du marché	Adjudicataire (s)
28/06/2018	IFC-MaP-Fo en cC 2018-2019	Formation en cours de carrière	90	Procédure concurrentielle avec négociations	533.01 à 533.04	1.492.829 €	1 an	multiples
25/10/2018	IFC-MaP-Fo –Macro EP 2018-2019	Marché de service de formation macro education physique	5	Procédure négociée sans publication préalable	533.01 à 533.04	38.413,20 €	1 an	FRSEL
11/12/2018	MaP Nettoyage 2019-2021	Marché de services de nettoyage	/	Procédure négociée sans publication préalable	521.03	15.600 €	2 ans	GOM S.A
12/11/2018	MaP Formation indicateurs	Marché de services relatifs à la lecture et l'interprétation d'indicateurs statistiques spécifiques à l'enseignement dans le cadre de l'élaboration des plans de pilotage	/	Marché de faible montant	533.09	30.000 €	2018-2019	UMons, ULiege
22/10/2018	MaP Gouvernance numérique - protection des données	Marché de services de formation relatif à la gouvernance numérique au sein des établissements scolaires et plus spécifiquement sur la dimension relative à la protection des données	/	Marché de faible montant sur simple facture acceptée	533.09	30.000 €	2018-2019	TPO
5/11/2018	MaP Inspection – Règles de sécurité	Marché de services de formation relatif aux règles de sécurité dans les locaux	/	Marché de faible montant	533.05	1.524,40 €	2018-2019	CECOTEPE
5/11/2018	Map Inspection – Excel	Marché de services de formation relatif au tableur Excel (découverte et approfondissement)	2	Marché de faible montant	533.05	5.038,50 €	2018-2019	UPDate
3/07/2018	MaP Harcèlement	Marché de services de formation relatifs au harcèlement à destination des FI et pédagogues IFC	/	Marché de faible montant	533.09	1.100,00 €	Prestation unique	Galand
1/03/2018	Alarme 2018	Placement et entretien du système d'alarme	/	Marché de faible montant	521.03	2.891,89 €	4 ans	DMS
5/03/2018	Câblage 2018	Pose d'un système de câblage électrique et interne dans les nouveaux bureaux	/	Marché de faible montant	526.02	6.666,25 €	Prestation unique	Olivier Cuitte
18/12/2018	Repas annuel 2018	Préparation d'un repas de fin d'année pour l'équipe	/	Marché de faible montant	513.01	1.075 €	Prestation unique	Traiteur Géraldine
19/06/2018	Repas Team building 2018	Préparation d'un repas à l'occasion du team building annuel	/	Marché de faible montant	513.01	1.800 €	Prestation unique	Brasserie François
19/06/2018	Activité Team Building 2018	Organisation d'une activité pour la journée team building 2018	/	Marché de faible montant	513.01	900 €	Prestation unique	Citadelle de Namur
17/12/2018	MaP Livraison de soupe	Livraison de soupe aux membres du personnel	/	Marché de faible montant	513.01	672,00 €	1 an renouvelable	Traiteur Géraldine
6/07/2018	MaP Impression encart	Marché de services relatif à l'impression d'un encart IFC agrafé dans le magazine PROF	/	Marché de faible montant	533.01 à 533.04	7.476,70 €	1 an, renouvelable	Aartoos Group
9/05/2018	MaP Graphisme encart	Marché de service relatif à la réalisation et l'habillage graphique d'un encart agrafé au sein du magazine PROF	/	Marché de faible montant	533.01 à 533.04	822,80 €	1 an, renouvelable	Fokus
4/04/2018	MaP Déménagement	Marché de service relatif au déménagement dans les nouveaux bureaux de l'IFC	/	Marché de faible montant	526.02	242,50 €	Prestation unique	Pierson Déménagement

Annexe 5. Liens de téléchargement des rapports d'évaluation des formations en cours de carrière 2017-2018 et des formations initiales des directions 2017-2018

*Formation en cours de carrière 2017-2018*

[http://www.ifc.cfwb.be/documents/multi/rapportEval/rapport\\_17-18.pdf](http://www.ifc.cfwb.be/documents/multi/rapportEval/rapport_17-18.pdf)

*Formation initiale des directeurs 2017-2018, volet commun à l'ensemble des réseaux*

[http://www.ifc.cfwb.be/documents/multi/rapportEval/DIR\\_Rapport\\_17.pdf](http://www.ifc.cfwb.be/documents/multi/rapportEval/DIR_Rapport_17.pdf)